

Cent cinquante-neuvième session
(9-25 mai 2000)

159 EX/39
PARIS, 19 mai 2000
Original anglais

Point 8.4 de l'ordre du jour

**RAPPORT INTERIMAIRE DE L'EQUIPE SPECIALE DE REFLEXION
SUR L'UNESCO AU XXI^e SIECLE**

RESUME

Le présent document contient le rapport intérimaire de l'Equipe spéciale de réflexion sur l'UNESCO au XXI^e siècle.

Il contient quatre parties :

La partie I présente un énoncé de la mission de l'UNESCO ainsi qu'une série de principes fondamentaux destinés à orienter la réforme de la programmation de l'UNESCO.

La partie II présente un résumé des principales tendances prévisibles pour le XXI^e siècle.

La partie III présente les principaux domaines d'activité de l'Organisation.

La partie IV présente des critères de sélection et des critères relatifs aux modalités de mise en oeuvre des domaines d'activité et des actions spécifiques de l'UNESCO.

Décision requise : paragraphe 51.

PARTIE I

ENONCE DE LA MISSION DE L'UNESCO

1. *En ce début de siècle, l'UNESCO est à un tournant de son évolution car, depuis sa création, le monde a connu de profonds changements. A l'époque, les fondateurs de l'Organisation réagissaient aux causes et conséquences d'une terrible guerre entre les nations. Aujourd'hui, il est impératif de prendre en compte l'interdépendance et les processus qui, à l'échelle mondiale, peuvent favoriser le bien-être de l'humanité mais qui, en même temps, suscitent de nouveaux défis intellectuels, éthiques et scientifiques et engendrent d'autres menaces et risques pour la paix susceptibles d'entraîner des conflits.*
2. *A la lumière de ces changements, le mandat de l'UNESCO tel qu'il est inscrit dans son Acte constitutif n'a pas seulement résisté à l'épreuve du temps mais est plus pertinent que jamais comme assise de l'action de l'UNESCO au XXI^e siècle. La tâche spécifique de l'Organisation au sein du système des Nations Unies doit demeurer d'élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes et de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science, la culture et la communication, la collaboration entre les nations. La mission de l'UNESCO repose sur la conscience de l'unité fondamentale de tous les membres de l'humanité, fondée sur le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales.*
3. *Pour s'acquitter de son mandat dans un environnement mondial en mutation, l'Organisation doit constamment renouveler ses efforts pour faire prévaloir une paix fondée sur la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité et sur le développement humain dans l'éducation, la science, la culture et la communication, en particulier par des activités pionnières et catalytiques. Cette revitalisation et l'adaptation constante à l'évolution du monde exigeront à leur tour que l'UNESCO, tout en s'en tenant à son mandat constitutionnel, se fixe des priorités bien définies et concentre ses efforts pour acquérir une efficacité maximale. Son action doit donc être axée sur des domaines globaux prioritaires désignés d'un commun accord par ses organes directeurs qui puissent avoir un impact majeur et durable sur une grande échelle, priorité étant donnée à l'action visant à atteindre les plus désavantagés et à contribuer au renforcement des capacités là où c'est le plus nécessaire.*

Note : Ce texte a été adopté par l'Equipe spéciale en février 2000.

Domaines de réforme/les avantages comparatifs de l'UNESCO

4. Le grand défi organisationnel et politique que doit relever l'UNESCO à l'aube du XXI^e siècle est de remplir sa mission en conciliant l'ampleur de son champ d'action et le caractère limité de ses ressources financières. Le programme de l'Organisation doit être concentré sur un ensemble d'objectifs prioritaires réalistes et réalisables afin d'enrayer la fragmentation actuelle des activités.
5. Eu égard à la grande disparité des aspirations et des besoins spécifiques des Etats membres, la concentration de l'action de l'UNESCO est une démarche complexe et délicate. Elle implique les deux considérations suivantes :

- (a) En privilégiant les approches mondiales et les stratégies universelles, il convient de tenir pleinement compte du désir des Etats membres de préserver leur identité nationale et leur diversité culturelle.
- (b) La concentration ne doit pas entraver la capacité de l'Organisation de relever des défis inédits et d'explorer des horizons nouveaux dans le cadre de sa mission fondatrice.

6. Pour pouvoir répondre comme il convient aux attentes et aux besoins des Etats membres, cette démarche doit être abordée dans un esprit positif et constructif. En recentrant ses activités, l'Organisation devrait être guidée par les principes fondamentaux suivants :

Rester dans le cadre de sa mission fondatrice en faveur de la paix et de la sécurité

7. La mission spécifique de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies est de construire la paix dans l'esprit des hommes par la coopération dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et des communications. Les priorités dans ces domaines doivent donc être déterminées selon la mesure dans laquelle elles contribuent à élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes.

8. Les activités de l'UNESCO peuvent contribuer à l'édification de la paix par la promotion de principes tels que la démocratie, la dignité humaine, l'égalité, le bien-être, la justice, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, la tolérance, la compréhension mutuelle, la solidarité et la libre circulation des idées. Pris ensemble, ces facteurs de paix créent des conditions favorables à sa réalisation et au développement durable, par l'action menée dans les domaines de compétence de l'Organisation.

9. L'UNESCO doit coopérer aux efforts communs du système des Nations Unies afin de contribuer à la promotion de la paix, à la prévention des conflits ainsi qu'à l'action de relèvement après des conflits, dans ses domaines de compétence. L'action de l'UNESCO à cet égard doit être guidée par une vision holistique de la paix, essentielle dans un monde multipolaire, et être fondée sur le développement humain durable et partagé.

Choisir une stratégie cohérente

10. Les activités de l'UNESCO, outre leur indispensable recentrage en fonction de la spécificité de son action, doivent toutes servir l'objectif de l'expression d'une stratégie globale compatible avec les dispositions de l'article premier de l'Acte constitutif, se traduisant par :

- (a) des objectifs à long terme énoncés dans chacun des quatre grands domaines de compétence de l'UNESCO ;
- (b) des projets concrets, axés sur les résultats, choisis pour leur concordance avec ces objectifs ;
- (c) une approche transdisciplinaire.

Trouver un équilibre dynamique entre la réflexion et l'action

11. Action et réflexion constituent deux aspects importants et indissociables de tous les programmes et activités de l'UNESCO. La recherche de l'équilibre entre les mots et les actes est une tâche permanente de l'Organisation.

12. Pour l'essentiel, les activités de l'Organisation au XXI^e siècle pourraient comporter trois éléments majeurs :

- (a) anticipation et analyse des nouveaux défis et problèmes dans ses domaines de compétence ;
- (b) élaboration de stratégies mondiales et régionales pour faire face à ces problèmes ;
- (c) élaboration et mise en oeuvre de projets pilotes, avec le concours des experts mondiaux les plus compétents et, chaque fois qu'il convient, en coopération avec d'autres organisations internationales, afin d'accumuler les meilleures pratiques appelées à être utilisées ensuite par les Etats membres.

Les avantages comparatifs de l'UNESCO - sa spécificité

13. Afin de recentrer ses activités, l'Organisation devrait s'attacher plus exclusivement aux secteurs prioritaires de ses domaines de compétence susceptibles d'avoir un impact majeur et durable. A cette fin, elle devrait mieux utiliser les fonctions originales qui lui ont été attribuées en propre, afin d'être :

- (a) **un laboratoire d'idées.** L'UNESCO devrait jouer un rôle directeur pour ce qui est d'anticiper et de définir les problèmes les plus importants qui se profilent dans ses domaines de compétence ;
- (b) **un centre d'échange d'information.** Il entre dans le rôle de l'UNESCO de collecter, transmettre et diffuser l'information, les connaissances et les meilleures pratiques qui existent dans ses domaines de compétence et de trouver des solutions, de les essayer par le biais de projets pilotes, de définir des stratégies appropriées et de recommander des politiques en conséquence ;
- (c) **un organisme de développement des capacités.** L'UNESCO devrait répondre aux demandes d'assistance d'expert identifiées par les Etats membres ;
- (d) **un organisme normatif.** La fonction directrice que l'UNESCO exerce en matière éthique et morale se traduit par des actions normatives consistant à établir des directives et définir des principes, en particulier dans les domaines nouveaux de l'activité humaine dont l'importance est appelée à s'accroître considérablement au XXI^e siècle ;
- (e) **un catalyseur.** L'UNESCO doit assumer le rôle de catalyseur de la coopération intellectuelle dans ses domaines de compétence. Elle devrait mieux exploiter les avantages comparatifs dont elle jouit du fait que ses programmes ordinaires sont axés sur la coopération internationale et régionale, et bâtir des partenariats renforcés avec les organismes de développement.

PARTIE II

RESUME DU DOCUMENT :

"XXIe siècle : essai d'identification de quelques grandes tendances". Contribution de l'Office d'analyse et de prévision

Dix tendances éventuelles

14. *L'essor de la 3e révolution industrielle, la poursuite de la mondialisation et l'approfondissement de leurs incidences* soumettent la société à des bouleversements radicaux. Le risque principal est celui de la société dissociée et de l'accroissement des inégalités entre les pays et au sein de chacun d'entre eux. La chance potentielle est de donner les moyens techniques de réaliser la "libre circulation des idées par le mot et par l'image", un des principaux objectifs de l'UNESCO, et de promouvoir l'éducation à distance.

15. *Pauvreté, inégalités et exclusion : vers une aggravation des tendances ?* Des progrès considérables ont été réalisés dans le domaine du développement humain. Mais la moitié de l'humanité tente de survivre dans la pauvreté avec moins de 2 dollars par jour ; 70 % des pauvres sont les femmes, et deux tiers n'ont pas quinze ans. La proportion du revenu des 20 % les plus pauvres est passée de 30 contre 1 en 1960 à 74 contre 1 en 1997. La démocratie et la paix, mais aussi l'école, l'Etat-nation ou la ville peuvent-ils survivre à cette polarisation extrême et aux sécessions urbaines, technologiques et culturelles qu'elle entraîne ?

16. *L'apparition de nouvelles menaces contre la paix, la sécurité et les droits de l'homme :* de nouvelles formes de violence et de conflits tendent à essaimer en deçà ou au-delà des Etats (multiplication des affrontements infra-étatiques, des conflits inter-ethniques ou inter-communautaires, recrudescence du racisme, de la xénophobie, des nationalismes extrêmes et de l'intolérance religieuse, expansion du terrorisme et du crime organisé, violence "virtuelle" sur le cyberspace). Par ailleurs, comment faire pour que les dividendes de la paix servent au XXIe siècle à la construction d'un développement humain et durable ? Le concept de sécurité s'est récemment élargi : au-delà de la protection des Etats, ne devrait-il pas embrasser à l'avenir la sécurité économique, sociale, écologique, culturelle et humaine des populations et la sécurité planétaire ? Les menaces traversent désormais les frontières et requièrent une action coordonnée à l'échelle régionale et planétaire. Construire la paix et la sécurité imposera désormais la prise en compte de l'ensemble des nouvelles dimensions de la sécurité humaine et la promotion effective de tous les droits de l'homme.

17. *L'accentuation des problèmes liés à l'accroissement de la population, à la transition démographique, aux menaces sanitaires et à l'urbanisation massive :* la transition démographique s'accélère. Il n'y aura donc probablement pas de "bombe démographique", mais la population mondiale va continuer d'augmenter fortement, même s'il n'est plus à exclure qu'elle n'excède guère 8 milliards d'habitants vers 2050. Mais la population mondiale vieillit. En outre, sa répartition est en pleine évolution, tout comme les causes de mortalité. Nous sommes peut-être aussi à la veille d'une crise mondiale causée par les maladies émergentes et réémergentes. Pour résoudre tous ces problèmes de population et de santé publique, il est essentiel de donner la priorité à l'éducation, et notamment à celle des filles. Le meilleur contraceptif n'est-il pas l'éducation pour tous tout au long de la vie ? Par ailleurs, l'accroissement de la population mondiale s'accompagne d'une urbanisation massive, accélérée par les transformations économiques et sociales, qui est à la source de défis sans précédents (pauvreté et exclusion urbaine ; sécession urbaine ; défis environnementaux ; problèmes d'accès aux ressources naturelles, culturelles et éducatives, droit au logement ;

nouveaux problèmes de citoyenneté urbaine et rétraction de l'espace public). Si les tendances actuelles ne se modifient pas, il va falloir, en 40 ans, édifier l'équivalent de mille villes de trois millions d'habitants, soit à peu près autant de villes qu'il n'en existe aujourd'hui ! Cette croissance urbaine sera le fait, pour l'essentiel, des villes du Sud. L'exclusion urbaine risque en outre de se renforcer, avec le phénomène de l'"apartheid" urbain, en plein essor dans nombre de régions du monde. Comment recréer l'urbanité et la civilité ? Humaniser la ville ? Inclure les exclus ?

18. *La dégradation rapide de l'environnement planétaire, liée au réchauffement climatique, à des modes de consommation non durables, aux anciennes et aux nouvelles formes de pollution (pollutions de l'air, de l'eau, des sols, des océans, pollutions chimiques et invisibles) et à la réduction sans précédent de la biodiversité planétaire ?* Les principaux défis dans ce domaine sont les suivants : le réchauffement climatique global ; l'eau ; la dégradation de la couche d'ozone ; la désertification ; la déforestation ; la pollution des océans et la modification des écosystèmes marins et de la circulation océanique planétaire ; la pollution chimique et la "pollution invisible" ; la réduction sans précédent de la biodiversité. La résolution de ces problèmes ne suppose-t-elle pas la conclusion d'un "contrat naturel" ? Favoriser l'essor des sciences et des connaissances appliquées à l'environnement, encourager le développement au sein des systèmes éducatifs d'une éducation à l'environnement, contribuer à l'édification d'une éthique du futur pourraient en outre constituer des priorités.

19. *L'essor de la société de l'information* : l'émergence, à des rythmes différents selon les régions du monde, d'une société de l'information, suscite de grands espoirs dans le domaine de l'accès à la connaissance. Mais l'humanité devra relever un défi majeur : celui de l'inégale distribution de l'accès entre pays industrialisés et pays en développement et au sein même des pays. En effet, 80 % de la population mondiale n'ont pas accès aux moyens de télécommunication de base, et 2,4 % seulement ont accès à l'Internet. Par ailleurs, la cyberculture doit s'accompagner d'une cyberéthique.

20. *L'évolution probable de la démocratie et des systèmes de gouvernance internationale ou régionale* : la communauté internationale sera confrontée de plus en plus à des problèmes globaux, qui ne pourront être résolus qu'à l'échelle globale. Face à un marché qui se mondialise progressivement, avancera-t-on vers des formes plus poussées de démocratie internationale et régionale ? La démocratisation (définie comme un processus conduisant à une société plus ouverte et participative, et moins autoritaire) deviendra-t-elle un phénomène réellement mondial ? Au sein des Etats et à l'échelle internationale, le pouvoir des sociétés civiles et des nouveaux acteurs non étatiques paraît appelé à se renforcer. Le XXI^e siècle devra répondre à cette question cruciale : comment civiliser la mondialisation et l'humaniser ?

21. *L'accroissement du rôle des femmes et les perspectives nouvelles en matière d'égalité entre les sexes (éducation, participation, représentation dans toutes les sphères d'activité)* : les progrès en matière d'égalité entre les sexes ne dépendent pas toujours de la richesse d'un pays, ni même du niveau de développement humain. On ne saurait donc s'en remettre, pour lutter contre l'inégalité des sexes, à la seule croissance du revenu national. Certes, des progrès majeurs ont été enregistrés au cours des dernières décennies, notamment dans le domaine de l'éducation. Cependant, ces avancées se heurtent à des "murs de verre" très résistants, non seulement dans les domaines de l'éducation et de la santé, mais aussi dans ceux de la pauvreté, du travail, de l'accès aux postes de décision politique et des droits de propriété, d'héritage, du mariage et du divorce. Par ailleurs, les femmes continuent d'être victimes de diverses formes de persécution et d'oppression morale et physique.

22. *De nouvelles rencontres entre les cultures : pluralisme, diversité et créativité culturelles face à l'essor du monde des réseaux, de la technologie et de la mondialisation* : les nouvelles technologies auront un impact important sur le livre, l'écrit, l'information et le pluralisme linguistique. Les rencontres culturelles qu'elles favorisent seront-elles positives et créatrices, ou hostiles et destructrices ? Vont-elles favoriser l'hégémonie d'une ou de plusieurs cultures, voire l'homogénéisation culturelle redoutée par certains ? Ou exacerber les différences culturelles et susciter l'émergence de nouvelles fragmentations culturelles ? Comment rétablir un lien entre l'espace de plus en plus ouvert de l'économie et le monde souvent de plus en plus fermé et de plus en plus fragmenté des cultures ? La "technologisation" de la culture ne prélude-t-elle pas au déclin des modes de production et de transmission traditionnels de la culture ? Annonce-t-elle l'avènement d'une "société programmée" ? Et comment assurer l'accès de tous à la culture, et à toutes les cultures, à l'heure où plus de deux tiers des réseaux sont en fait privés ? Quel sera l'impact des nouvelles technologies sur le livre et la lecture ? Comment va évoluer la notion de patrimoine qui s'est considérablement élargie au cours des dernières décennies ?

23. *L'accroissement des pouvoirs de la science et de la technique et les nouveaux défis éthiques* : l'accroissement des pouvoirs de la science et de la technologie, qui s'accompagne de la formation de puissantes alliances industrielles, est appelé à façonner profondément le XXI^e siècle. De nombreuses avancées scientifiques et technologiques permettent d'escompter des progrès considérables dans bien des domaines. Mais ces percées suscitent aussi des interrogations et des inquiétudes éthiques. La première d'entre elles porte sur les technologies appliquées au vivant : le pouvoir d'artificialiser la nature et de manipuler les espèces, voire l'être humain, ne conduira-t-il pas au "meilleur des mondes" anticipé par Aldous Huxley et à une situation éthiquement inadmissible, où l'homme domestiquerait l'homme ? Quels sont d'autre part les impacts de ces avancées sur la biosphère et l'environnement global ? Face à ces problèmes, l'UNESCO devra continuer d'approfondir son action dans les domaines de l'éthique du futur et de la bioéthique.

Note : On trouvera en annexe la version complète de ce texte.

PARTIE III

Principaux domaines d'activité

24. Compte tenu de la mission et du mandat de l'UNESCO, des grandes tendances qui marqueront vraisemblablement le XXI^e siècle, des résultats et priorités des grandes conférences internationales ainsi que des impératifs de la réforme de l'UNESCO, on a établi la liste suivante des principaux domaines d'activité, afin de faciliter un processus de concentration des efforts propre à renforcer l'impact et la crédibilité de l'UNESCO dans ses domaines de compétence. Il faudra s'interroger soigneusement sur les moyens de promouvoir une nouvelle façon de mettre en oeuvre la convergence entre les éléments de programme, qui repose sur une philosophie de la transdisciplinarité interne. A cet égard, la culture de la paix devrait être un cadre conceptuel pour toutes les activités de l'UNESCO. On continuera de veiller à appuyer les projets pilotes nationaux et régionaux de culture de la paix dans les pays et zones qui en ont le plus besoin.

Education

25. Les activités de programme dans le domaine de l'éducation doivent rester le pilier des activités de l'UNESCO. Celle-ci devrait promouvoir une conception holistique de l'éducation qui suppose un lien direct avec la paix et vise à encourager le développement humain durable. C'est essentiellement par le biais de l'éducation que l'UNESCO devrait contribuer à éliminer la pauvreté, la méfiance et l'intolérance. Par conséquent, conformément au mandat fondamental de l'UNESCO, aux résultats du récent Forum mondial de l'éducation de Dakar, et aux quatre piliers de l'éducation définis dans le rapport Delors (apprendre à être, apprendre à apprendre, apprendre à vivre ensemble et apprendre à faire), les principales priorités stratégiques de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation devraient être les suivantes :

- (a) encourager l'éducation de base, notamment l'alphabétisation, à la lumière des défis démographiques et sociaux que l'humanité doit relever, de manière à toucher les exclus et à se préparer à accueillir les générations futures ;
- (b) élaborer des politiques et stratégies éducatives permettant d'apprendre tout au long de la vie, de se soucier d'autrui et de donner à tous les peuples les moyens d'utiliser leurs compétences naturelles et leur créativité pour contribuer pleinement et participer à un monde en évolution dont la connaissance est le moteur ;
- (c) encourager, à tous les niveaux de l'éducation, une culture de la paix et de la compréhension interculturelle - par exemple, droits de l'homme, démocratie, tolérance, respect mutuel et solidarité.

Science

26. Dans le domaine de la science, l'UNESCO devrait jouer un rôle essentiel en définissant des critères éthiques de l'activité scientifique. En tant que forum intellectuel international, elle ne doit rien négliger pour maintenir la conscience humaine au coeur de l'application du savoir scientifique. Par conséquent, il faudrait viser à trouver un équilibre entre sciences exactes et naturelles et sciences sociales et humaines. Il conviendrait également d'insister davantage sur l'importance du partage des connaissances, y compris dans le domaine de l'éducation scientifique. Sur la base de l'Agenda pour la science - Cadre d'action adoptés par la Conférence mondiale sur la science, les activités de l'UNESCO dans le domaine des sciences exactes et naturelles et sociales devraient montrer qu'elle exerce un leadership éthique au service d'un développement humain durable et partagé :

- (a) en établissant des principes et des normes éthiques pour la recherche scientifique et technologique ainsi que pour l'utilisation de ses résultats au profit de l'humanité ;
- (b) en promouvant le transfert des connaissances et la réduction des lacunes dans le domaine du savoir pour contribuer à un développement humain durable et au règlement de problèmes qui sont source de tensions ;
- (c) en accroissant les capacités scientifiques et techniques grâce à l'éducation pour favoriser un développement humain plus satisfaisant ;
- (d) en encourageant la documentation et la mise en place de bases de données, aux niveaux national et international, sur les savoirs traditionnels, leurs sources et

leurs produits, afin d'assurer leur reconnaissance et leur protection adéquate sur la base du consentement informé préalable des détenteurs coutumiers ou traditionnels de ces savoirs ;

- (e) en contribuant à orienter la recherche vers la réduction des tensions et la promotion de la paix - par exemple, accès à l'eau potable, lutte contre la maladie et la faim, aide aux transformations sociales dans le développement urbain, etc. ;
- (f) en encourageant le passage des connaissances scientifiques du domaine de la découverte privée au domaine public.

Culture

27. Face aux problèmes que la mondialisation pose en matière de diversité et d'expression culturelles, et à la lumière du Rapport Pérez de Cuellar ainsi que du Plan d'action de la Conférence intergouvernementale de Stockholm sur les politiques culturelles, le mandat culturel de l'UNESCO est plus important que jamais. L'Acte constitutif de l'Organisation renferme des principes essentiels si l'on veut disposer des moyens de maîtriser l'évolution profonde de la situation internationale ; d'une part, on y trouve l'affirmation de la nécessité de la libre circulation des idées par le mot et par l'image et, d'autre part, la reconnaissance de la culture comme moyen de rapprocher les êtres humains et en tant que force de paix. A cet égard, l'UNESCO se trouve mise au défi de préserver, protéger et cultiver la créativité individuelle et sociale :

- (a) en promouvant la connaissance et l'acceptation mutuelle entre cultures différentes et le dialogue entre les cultures et en encourageant les compétences interculturelles ;
- (b) en préservant le pluralisme culturel et linguistique pour sauvegarder le patrimoine linguistique et culturel de l'humanité ;
- (c) en protégeant et en enrichissant le patrimoine culturel - matériel et immatériel - et naturel, notamment en mettant en chantier et en élaborant des instruments normatifs de protection du patrimoine culturel ;
- (d) en promouvant le respect des valeurs humaines fondamentales par le biais de tous les aspects de l'expression culturelle et des médias ;
- (e) en favorisant le retour des biens culturels acquis illicitement ;
- (f) en valorisant la place centrale de la culture dans le développement humain en encourageant et préservant la créativité et l'innovation culturelles ainsi que la diversité dans les industries culturelles et la protection du droit d'auteur en coopération avec l'OMPI ;
- (g) en encourageant un développement éthique et responsable des industries culturelles et en les promouvant (problème, par exemple, de la violence à l'écran).

Communication - Information

28. La stratégie de l'UNESCO en matière d'information et de communication devrait être mise en conformité avec le mandat constitutionnel de l'Organisation "de favoriser la connaissance et la compréhension mutuelle des nations en prêtant son concours aux organes

d'information des masses". Face à l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication, lequel touche pratiquement toutes les branches de l'activité humaine, l'UNESCO devrait concentrer ses efforts sur les points suivants :

- (a) promouvoir la liberté d'expression et de communication multimédia, y compris la protection des droits des journalistes ;
- (b) promouvoir la libre circulation des idées et des expressions, spécialement dans les domaines de l'éducation, de la science, de la recherche et de la formation au bénéfice de l'humanité tout entière ;
- (c) établir des principes et des normes d'utilisation éthique des technologies de l'information et de la communication, y compris des instruments normatifs concernant l'édition électronique ;
- (d) promouvoir le plurilinguisme dans les réseaux électroniques ;
- (e) favoriser la démocratisation de l'accès à l'information en lançant des projets visant à aider les groupes les moins favorisés, tels que les jeunes, et à combler les fossés entre les pays et entre les peuples ;
- (f) promouvoir l'accès libre et universel à l'information relevant du domaine public aux fins de l'éducation, de la science et de la culture en conformité avec la réglementation internationale concernant le droit d'auteur ;
- (g) préserver la mémoire de l'humanité en transférant les données dans de nouveaux formats et en utilisant les nouvelles technologies.

PARTIE IV

CRITERES DE SELECTION ET CRITERES RELATIFS AUX MODALITES DE MISE EN OEUVRE DES DOMAINES D'ACTIVITE ET DES ACTIONS SPECIFIQUES DE L'UNESCO

Introduction

29. Les critères sont répartis en trois catégories :

- (a) les *critères fondamentaux de programmation* qui concernent la mission centrale et les domaines prioritaires de l'UNESCO ;
- (b) les *critères nécessaires de gestion* qui concernent l'efficacité et la gestion de l'UNESCO ;
- (c) les *critères de programmation*.

30. Toutes les activités en cours ou planifiées doivent obéir aussi bien aux *critères fondamentaux de programmation* qu'aux *critères nécessaires de gestion* pour pouvoir figurer au programme de l'UNESCO.

31. S'agissant des *critères de programmation*, plus une activité en cours ou planifiée contribue à la réalisation des objectifs représentés par cette série de critères, plus il est souhaitable de l'inclure dans le programme de l'UNESCO. Le degré de respect des *critères de programmation* aide à établir les priorités et permet une sélection plus pertinente des activités envisagées.

32. Les critères présentés ci-dessous s'appliquent non seulement aux programmes financés par le budget ordinaire, mais également à ceux qui nécessitent des fonds extrabudgétaires (provenant, par exemple, d'organisations multilatérales telles que la Banque mondiale ou le PNUD) ou qui sont financés à l'aide de fonds-en-dépôt. Ces ressources extrabudgétaires sont toujours les bienvenues. Les activités financées de cette manière viennent souvent parfaire les activités financées par le budget ordinaire. Il est, bien, sûr, nécessaire de s'assurer que ces activités "extrabudgétaires" ne gênent pas la mise en œuvre et la cohérence des programmes de l'UNESCO.

33. En outre, les critères présentés ci-dessous s'appliquent aussi bien à la continuation ou à la modification des activités actuelles de l'UNESCO qu'à la sélection de ses activités futures. Pour revitaliser l'UNESCO, il convient non seulement de réviser les activités planifiées, mais encore d'évaluer la pertinence actuelle et à venir des activités en cours.

CRITERES FONDAMENTAUX DE PROGRAMMATION

Conformité avec la mission fondamentale de l'UNESCO

34. Pour assurer le respect du plus important critère général de l'UNESCO, il suffit peut-être de poser pour chaque activité existante ou potentielle, la question suivante : de quelle manière cette activité contribue-t-elle ou pourrait-elle contribuer à la réalisation de la mission centrale et du mandat de l'UNESCO qui consistent à assurer le maintien de la paix dans le monde ? Cette question part du principe que les objectifs des programmes existants et des initiatives proposées doivent être établis de manière à promouvoir la réalisation d'une mission centrale et d'un mandat adoptés. Pour ce faire, il convient de définir avec précision une activité en fonction de son impact potentiel, soit des objectifs et des résultats concrets qu'elle permettra d'atteindre, et non pas uniquement en fonction de son déroulement (ce à quoi on pense qu'elle aboutira).

Conformité avec les domaines d'activité et les priorités fixées au sein de ces domaines par les organes directeurs de l'UNESCO

35. Pour pouvoir optimiser l'utilisation de ressources limitées, il est nécessaire de fixer des priorités.

36. Pour évaluer la pertinence générale d'un programme, il est absolument obligatoire d'examiner la relation entre les activités proposées et les priorités. Il va de soi que les activités existantes ou proposées qui sont axées sur des priorités clairement définies méritent une attention toute particulière. Par contre, les activités qui ne sont pas définies en fonction de domaines prioritaires précis sont, de toute évidence, moins pertinentes, surtout lorsqu'il s'agit de répartir des ressources limitées.

37. Pour évaluer l'impact des priorités établies, il convient de s'assurer que le programme possède des objectifs clairement définis qui expliquent de quelle manière l'activité permet d'atteindre les priorités fixées par l'Organisation.

CRITERES NECESSAIRES DE GESTION

Prise en considération des travaux d'autres organisations ou de l'UNESCO elle-même dans le domaine en question dans la sélection des activités et l'évaluation des moyens de mise en œuvre

38. A la lumière du mandat de l'Organisation, il convient de réexaminer de manière approfondie l'ensemble des programmes en cours de manière à déterminer si certaines activités de l'UNESCO ne sont qu'une répétition d'activités déjà mises en œuvre par d'autres organisations internationales ou même par l'UNESCO. Eu égard à l'effort général de concentration, il conviendrait de mettre fin aux activités pour lesquelles d'autres organisations du système des Nations Unies disposent d'un avantage comparatif, ou de trouver des moyens permettant à l'UNESCO de collaborer avec ces organisations, dans le cadre d'une division du travail clairement établie, à la mise en œuvre de projets conjoints pour lesquels l'UNESCO bénéficie d'un avantage comparatif et dans lesquels s'inscrit sa mission d'édification de la paix.

39. Avant de se lancer dans une action donnée, l'UNESCO doit s'assurer qu'une autre organisation ne mène pas déjà une action identique ou très proche.

40. En cas de double emploi inutile, l'UNESCO doit renoncer à l'action en question.

41. Toutefois, la mise en œuvre d'actions similaires est justifiée lorsque l'UNESCO dispose d'un avantage comparatif en la matière, lorsque les efforts spécifiques de l'UNESCO et ceux d'autres organisations sont complémentaires et lorsque l'importance de la question traitée justifie pleinement que l'UNESCO œuvre en synergie avec plusieurs autres organisations.

42. Lorsque l'efficacité le justifie, il doit y avoir une coordination et un partenariat avec d'autres organisations, avec désignation, s'il y a lieu, d'un chef de file. La place de l'UNESCO dans les activités ainsi mises en œuvre en coordination ou en partenariat avec d'autres organisations doit être déterminée clairement cas par cas.

43. La campagne de promotion des valeurs intellectuelles, morales et éthiques de l'humanité que l'UNESCO mène avec assiduité dans le domaine du développement pourrait être un exemple de coopération positive entre plusieurs organisations.

44. Pour sa part, cependant, l'UNESCO est confrontée à des problèmes de fonctionnement immédiats en ce qui concerne la coopération et la maximisation de ses ressources limitées :

- (a) à l'avenir, toutes les conférences mondiales de l'UNESCO devront être préparées, si les circonstances le justifient, en partenariat avec d'autres organisations du système des Nations Unies et/ou d'autres organisations internationales compétentes ;
- (b) l'UNESCO pourrait élaborer un plus grand nombre de projets pilotes dont le financement pourrait être assuré par des partenaires majeurs tels que la Banque mondiale et le PNUD ;

- (c) l'Acte constitutif de l'UNESCO lui fait obligation de travailler en étroite collaboration avec les membres de la société civile, y compris les ONG. Le renforcement de cette coopération et de ces interactions pourrait contribuer beaucoup à accroître l'efficacité et l'impact mondial de l'UNESCO.

45. Il va de soi que les doubles emplois doivent être éliminés au sein de l'UNESCO.

Etablissement d'objectifs clairs et précis et évaluation, prévue dans un certain délai, du degré de réalisation de ces objectifs

46. Pour pouvoir assigner des objectifs clairs et précis aux nombreuses activités de l'UNESCO, il ne suffit pas de planifier purement et simplement les actions qui seront mises en oeuvre. Il convient de préciser l'impact escompté de l'activité ainsi que la façon dont il sera pris en compte et mesuré en gardant toutefois à l'esprit que certaines activités de l'UNESCO s'inscrivent dans le long terme.

47. Il y a plusieurs corollaires évidents à ce critère de base :

- (a) lorsqu'une action a permis d'atteindre le *résultat* prévu, elle doit faire l'objet d'un examen critique servant à déterminer sa pertinence à plus long terme ;
- (b) lorsque les processus de contrôle et d'évaluation d'un programme en cours révèlent qu'une action n'a pas permis d'avancer dans le sens des résultats escomptés, il convient de reconsidérer sa raison d'être et ses modalités d'exécution, et d'étudier la possibilité de la supprimer en bonne et due forme ;
- (c) lorsqu'une action a permis d'atteindre des résultats importants et durables et produit un effet très bénéfique, il est possible d'envisager de la poursuivre ou de l'amplifier.

Elaboration de modalités de suivi précises, lorsque la nature de l'action l'exige

48. L'introduction d'activités de suivi dans le processus de planification et la réalisation d'objectifs à plus long terme aident les responsables à mieux se rendre compte de la réalité de la situation et, de ce fait, à prendre des décisions plus judicieuses concernant la planification et l'affectation des ressources.

Evaluation des coûts inscrits au budget au regard des coûts de mise en oeuvre et de la viabilité du programme

49. Ceci suppose, notamment, de prendre en considération le coût et les résultats d'un programme et, en particulier, les coûts de personnel.

50. CRITERES DE PROGRAMMATION

- (a) **Participation de la société civile à la mise en oeuvre et aux résultats de l'action**
- (b) **Impact géographique, culturel et social le plus vaste et le plus durable possible**
- (c) **Impact positif sur la condition des populations les plus défavorisées**

- (d) **Contribution à l'accroissement des capacités de développement endogène**
- (e) **Effet multiplicateur**
- (f) **Contribution au renforcement des compétences de l'Organisation et à l'obtention d'une "cote d'excellence" pour l'UNESCO dans les domaines en question**
- (g) **Contribution à la transdisciplinarité**
- (h) **Effet positif sur la visibilité et l'image de l'UNESCO.**

Projet de décision

51. A la lumière des considérations qui précèdent, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision ainsi conçue :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant sa décision 156 EX/10.2, par laquelle a été créée une Equipe spéciale de réflexion sur l'UNESCO au XXI^e siècle,
2. Rappelant le mandat de l'Equipe spéciale, qui était énoncé comme suit :

"... identifier les nouveaux défis que présente le XXI^e siècle pour l'UNESCO et (...) proposer une vision stratégique pour l'UNESCO au XXI^e siècle axée sur des objectifs pour la poursuite desquels l'Organisation a ou devrait avoir un avantage comparatif, avec des orientations, des activités, des programmes, une structure et une gestion modernisées qui lui permettent de s'acquitter de sa mission avec la plus grande efficacité et efficacité possibles" (déc. 156 EX/10.2),
3. Décide que :
 - (a) la réforme du programme de l'UNESCO sera fondée sur les principes fondamentaux énoncés dans le rapport intérimaire de l'Equipe spéciale aux paragraphes 7 à 13 inclusivement ;
 - (b) les principaux domaines d'activité seront ceux qui sont énoncés aux paragraphes 24 à 28 inclusivement du rapport intérimaire ;
 - (c) les critères de sélection et les critères relatifs aux modalités de mise en oeuvre des domaines d'activité et des actions spécifiques de l'UNESCO seront ceux qui sont énoncés aux paragraphes 29 à 50 inclusivement du rapport intérimaire ;
4. Prie le Directeur général de tenir dûment compte des décisions ci-dessus lors de la préparation des prochains documents C/4 et C/5 ;
5. Invite le Directeur général à inclure le rapport intérimaire de l'Equipe spéciale dans les documents de base à consulter pour la préparation de la Stratégie à moyen terme et du Programme et budget pour 2002-2003.

ANNEXE

XXIe siècle : essai d'identification de quelques grandes tendances

Contribution préliminaire de l'Office d'analyse et de prévision
aux travaux de l'Equipe spéciale du Conseil exécutif sur l'UNESCO au XXIe siècle
(Révision du 4 mai 2000)

Antécédents : Lors de sa première réunion de travail, les 29 et 30 septembre 1999, l'Equipe spéciale du Conseil exécutif sur l'UNESCO au XXIe siècle a demandé au Directeur de l'Office d'analyse et de prévision de préparer à l'attention de ses membres un document récapitulatif visant à identifier quelques grandes tendances prévisibles du XXIe siècle, en vue de sa réunion du 21 au 24 février 2000 : "Ce document, est-il indiqué dans l'ordre du jour provisoire, est destiné à nous servir d'aide mémoire tout au long de nos démarches. Il s'agira essentiellement d'en prendre connaissance et d'en discuter avec son auteur. Ce point à l'ordre du jour ne commandera pas de conclusions à cette étape-ci du processus".

Le Directeur de l'Office d'analyse et de prévision a présenté ce document aux membres de l'Equipe spéciale du Conseil exécutif le 21 février 2000. Comme suite aux débats qui ont eu lieu à ce sujet du 21 au 24 février, l'Equipe spéciale a décidé d'intégrer cette contribution dans le rapport d'activité qu'elle présentera à la 159e session du Conseil exécutif. Dans cette perspective, il a été suggéré que l'Office d'analyse et de prévision procède à quelques légères modifications pour tenir compte des commentaires formulés par certains des membres de l'Equipe spéciale. Le présent document constitue donc la version révisée du texte présenté à l'Equipe spéciale lors de la réunion de février 2000.

Table des matières

	Page
Dix tendances éventuelles.....	4
1. <i>L'essor de la troisième révolution industrielle, la poursuite de la mondialisation et l'approfondissement de leurs incidences</i>	<i>4</i>
2. <i>Pauvreté, inégalités et exclusion : vers une aggravation des tendances ?</i>	<i>6</i>
3. <i>L'apparition de nouvelles menaces contre la paix, la sécurité et les droits de l'homme</i>	<i>7</i>
4. <i>L'accentuation des problèmes liés à l'accroissement de la population, à la transition démographique, aux menaces sanitaires et à l'urbanisation massive</i>	<i>10</i>
5. <i>La dégradation rapide de l'environnement planétaire</i>	<i>13</i>
6. <i>L'essor de la société de l'information</i>	<i>16</i>
7. <i>L'évolution probable de la démocratie et des systèmes de gouvernance internationale ou régionale</i>	<i>18</i>
8. <i>L'accroissement du rôle des femmes et les perspectives nouvelles en matière d'égalité entre les sexes.....</i>	<i>19</i>
9. <i>De nouvelles rencontres entre les cultures : pluralisme, diversité et créativité culturelles</i>	<i>22</i>
10. <i>L'accroissement des pouvoirs de la science et de la technique et les nouveaux défis éthiques.....</i>	<i>24</i>
Agir pour relever les défis du futur : quelques pistes d'action.....	26

La Stratégie à moyen terme pour 1996-2001 rappelle que "c'est la vocation naturelle d'une organisation vouée à la coopération intellectuelle internationale que d'avoir une vision prospective pour inspirer l'action. Sans négliger l'importance des activités destinées à répondre aux besoins les plus urgents, l'UNESCO doit demeurer un lieu de perception de l'avenir au service de la communauté internationale. Prévoir pour prévenir, tel doit être l'objectif." (28 C/4 approuvé, par. 212).

Dans un contexte international en pleine mutation, face à des défis de nature complexe et changeante, l'action d'une organisation internationale comme l'UNESCO doit continuellement s'enrichir d'une analyse des tendances majeures susceptibles d'influer sur ses domaines de compétence. C'est pourquoi la Stratégie à moyen terme a prévu le renforcement de l'anticipation et de la prospective au sein de l'UNESCOⁱ. Il en va de l'avenir de l'institution, et du maintien de sa crédibilité auprès des Etats membres et de la communauté intellectuelle et scientifique mondiale. Comme l'a souligné le Directeur général aux *Entretiens du XXIe siècle* du 18 avril 2000, "la vocation de l'UNESCO est d'être une institution prospective". L'UNESCO, a-t-il ajouté, "est donc investie, pour l'essentiel, d'une mission de forum intellectuel à vocation préventive. Sa capacité prospective détermine par conséquent la pertinence et la validité de son action". Il a salué à cet égard le "grand succès" des *Entretiens du XXIe siècle*.

Compte tenu des limites assignées à cet exercice, on se bornera tout d'abord à identifier brièvement dix tendances éventuelles, qui pourraient constituer autant de défis pour la communauté internationale et les organisations et institutions multilatérales au cours des premières décennies du siècle qui vient. Cet effort initial est notamment fondé sur une synthèse de quelques-uns des points principaux du rapport prospectif mondial de l'UNESCO *Un Monde nouveau*ⁱⁱ, et sur certaines des leçons préliminaires qui peuvent être tirées du cycle des *Entretiens du XXIe siècle* et des *Dialogues du XXIe siècle*ⁱⁱⁱ. Un effort est fait pour identifier les tendances qui, déjà en germe dans le présent, paraissent devoir se poursuivre, voire se renforcer, au moins au cours des premières décennies du XXIe siècle : entre les unes et les autres, il semble déjà exister de nombreux liens et des passerelles, qu'on s'est également efforcé de souligner.

Cependant, il est essentiel de relativiser d'emblée la portée de cet exercice, qui n'a la prétention ni de prédire, ni de prévoir, mais simplement de jeter les bases d'une prospective dans un univers fondamentalement incertain. A défaut de connaître l'avenir, il s'agit de le préparer. C'est pourquoi le document esquisse, dans une courte conclusion très provisoire, quelques-unes des grandes priorités d'action qui pourraient guider l'action de l'UNESCO afin de contribuer à apporter des réponses adaptées aux tendances identifiées, en faisant valoir ses avantages comparatifs.

Dix tendances éventuelles

1. *L'essor de la troisième révolution industrielle, la poursuite de la mondialisation et l'approfondissement de leurs incidences*

La "troisième révolution industrielle"^{iv} transforme radicalement les sociétés. Elle se traduit par l'essor de la révolution informatique, par le développement accéléré des sciences et des technologies de la communication et de l'information, et par les avancées de la biologie et de la génétique et de leurs applications. Des convergences nouvelles apparaissent entre ces nouveaux secteurs de recherche et d'activité, ainsi qu'avec d'autres disciplines ou secteurs plus traditionnels. Les conséquences de l'essor de ce nouveau complexe scientifique et technique ne sont aujourd'hui que très partiellement entrevues.

Car la troisième révolution industrielle, fondée sur l'âge de l'information et l'introduction accélérée des nouvelles technologies dans tous les aspects de la vie humaine, soumet les sociétés à des séismes radicaux. Basée sur la révolution cybernétique et l'ordre des codes, informatique dès à présent, génétique demain, la troisième révolution industrielle plie la société de la production matérielle à un nouvel empire, immatériel, celui des signes de la "société programmée"^v. L'avènement de celle-ci est précipité par l'essor de réseaux planétaires^{vi}, privés ou publics, qui sont l'agent principal de la mondialisation et en accélèrent le cours. Si la globalisation est avant tout aujourd'hui celle des ordinateurs, des télécommunications, des marchés financiers, de la scène médiatique et des réseaux, c'est bien parce que la mondialisation est avant tout et d'abord la résultante de la troisième révolution industrielle. Nous éprouvons désormais jusque dans le tissu social les conséquences de cette révolution, qui soumet les sociétés à une logique fractale. Quel sera l'impact de cette tendance à la dissociation sur les institutions ou sur les cadres hérités de l'histoire que sont l'école, l'Etat-nation, le travail, la famille, la culture, la ville ? Le risque principal n'est-il pas celui de la "société dissociée", de la rétraction de l'espace public et de l'érosion du contrat social ?

Surtout, quel sera le rythme, dans le temps et dans l'espace, de cette révolution industrielle fondée sur des activités fortement mobilisatrices en capitaux et nécessitant de lourds investissements éducatifs ? Concernera-t-elle toutes les régions du monde, ou bien - comme le suggère le niveau actuel des investissements en matière de recherche-développement - seulement certaines d'entre elles ? Et au sein de ces régions, quelques pays, voire quelques mégapoles (les "villes globales" décrites par Saskia Sassen^{vii}), aux dépens du reste de la population mondiale ? Comment combattre la tendance à la dissociation si présente dans la dynamique de la troisième révolution industrielle ? Comment faire pour que la mondialisation devienne une force d'émancipation et de solidarité internationale, plutôt que d'exclusion et de repli identitaire ?

Certes, la mondialisation représente une chance potentielle - amélioration des moyens d'information, de communication et de transport de cette information, qui semble mettre à la portée des nations et des individus la résolution de l'un des objectifs de l'UNESCO : "la libre circulation des idées, par le mot et par l'image" (Acte constitutif, article premier). Elle paraît aussi ouvrir la voie à un approfondissement de la coopération internationale dans tous les domaines, et à l'essor d'une nouvelle économie, davantage fondée sur l'intelligence et la mise en relation. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication offrent de nouvelles possibilités dans le domaine de l'éducation à distance ; elles permettent l'accès à des bibliothèques entières, ainsi que la fusion des divers modes de communication du savoir ; elles laissent entrevoir la promesse d'une société des réseaux, décentralisée, plus

démocratique, moins hiérarchique. La mondialisation pourrait aussi contribuer, en même temps qu'à la fragmentation des sociétés, à l'essor d'une conscience planétaire, c'est-à-dire du sentiment quotidien d'appartenance à la "Terre Patrie", évoqué par le sociologue Edgar Morin. Destructrice et constructrice à la fois, elle est un facteur puissant de décomposition des médiations institutionnelles et de recomposition du monde humain.

Mais la mondialisation - ou plutôt les diverses formes de mondialisation - représente aussi un défi sans précédent et multiforme. Il est facile cependant d'en exagérer l'universalité : la "mondialisation" demeure un processus hautement différencié et très inégalement réparti, qui ne s'accompagne, en l'état actuel, ni de l'intégration pleine et entière de toutes les nations à la "nouvelle économie", ni de la garantie d'une "nouvelle donne" pour le développement au niveau mondial. Il est également facile d'en exagérer l'ampleur : un historien de l'économie a justement remarqué que l'économie mondiale était plus intégrée en 1897 qu'en 1997, tant du point de vue financier et économique que du point de vue des mouvements migratoires ; la distribution des richesses au niveau mondial montre aussi une grande continuité, puisque la liste des 10 pays les plus riches du monde pour l'année 1897 et pour l'année 1997 contiennent, à une exception près, les mêmes pays^{viii}. Riche de potentialités, la "mondialisation" est donc aussi l'héritière de tendances lourdes et de continuités historiques.

Cependant, les discontinuités sont de nature spectaculaire : en tant que phénomène économique et financier, la mondialisation redessine les contours de la production et du commerce mondial. Comme l'a souligné la CNUCED dans son nouveau rapport^{ix}, on assiste à l'émergence rapide d'un système international de production, dont l'élément central est l'investissement étranger direct (IED) des sociétés transnationales (STN)^x. Mais les bénéfices de cette mondialisation restent encore très localisés : malgré l'accroissement global de l'IED, la part des pays en développement dans le total mondial des flux d'IED est en recul (26 % en 1998 contre 37 % en 1997), et l'IED se concentre à 63 % (contre 61 % en 1988) sur les pays de la triade (Japon, Amérique du Nord et Europe occidentale). Le continent africain et de très nombreux pays en développement restent en marge de ces investissements. Qui plus est, cette mondialisation n'a que très peu bénéficié aux investissements à long terme dans les domaines sociaux tels que l'éducation ou la santé, au profit d'investissements considérés comme plus rentables à court terme.

Comment, dans de telles conditions, faire que la mondialisation soit d'abord un facteur non de malaise, mais de coopération, de dialogue, de créativité, et d'universalité ? La mondialisation va-t-elle renforcer au XXI^e siècle les asymétries en matière de développement et les concentrations de pouvoir économique et décisionnel^{xi} ? Conduira-t-elle, comme le suggère le dernier rapport de la Banque mondiale^{xii}, au développement de la "localisation", c'est-à-dire la montée du pouvoir économique et politique des villes, des provinces et des autres collectivités locales ? La communauté internationale et les principaux acteurs de la société civile planétaire en voie d'émergence sauront-ils façonner une mondialisation "au bénéfice de tous", comme l'ont souhaité les Etats membres du G-7 (Lyon, 1996) ? Saura-t-on civiliser la mondialisation et lui conférer un sens ? Une telle mondialisation n'impose-t-elle pas des règles du jeu qui, construisant sur l'acquis des dernières décennies, permettront d'assurer la maîtrise éthique de son devenir ?

2. *Pauvreté, inégalités et exclusion : vers une aggravation des tendances ?*

Certes, des progrès considérables ont été enregistrés au cours des dernières décennies : dans son *Rapport mondial sur le développement humain* de 1997, le PNUD soulignait que la pauvreté a reculé davantage au cours des 50 dernières années qu'au cours des cinq siècles précédents. Durant les 36 dernières années, l'espérance de vie à la naissance s'est accrue dans les pays en développement de 16 années, passant de 46 à 62 ans^{xiii} ; le taux de mortalité infantile dans les pays en développement a diminué de plus de moitié depuis 1960^{xiv} ; entre 1970 et 1995, le taux d'alphabétisation des adultes dans les pays en développement a progressé de près de moitié, passant de 48 % à 70 %, et l'alphabétisation des femmes a augmenté de plus des deux tiers au cours des vingt dernières années^{xv} ; au cours des trois dernières décennies, le nombre d'individus vivant dans des pays à niveau élevé de développement humain est passé de 429 millions à 1,2 milliard, et le nombre de ceux vivant dans des pays à faible développement humain a régressé de 1,9 à 1,7 milliards^{xvi}.

Mais plus de trois milliards d'individus - soit plus de la moitié de l'humanité - tentent de survivre dans la pauvreté avec moins de deux dollars par jour^{xvii} ; 1,5 milliard d'individus n'ont pas accès à l'eau potable et plus de 2 milliards ne reçoivent pas de soins de santé élémentaires ; 70 % des pauvres sont des femmes, et deux tiers de ces pauvres n'ont pas quinze ans.

Selon la Banque mondiale, il ressort des prévisions actuelles que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue continuera de s'accroître. D'ici à 2015, 1,9 milliard d'habitants pourraient vivre en dessous du seuil de pauvreté absolue, équivalant à un dollar par jour (contre environ 1,5 milliard de personnes au seuil du nouveau millénaire, et 1,2 milliard en 1987)^{xviii}. Dans les 25 prochaines années, la population mondiale pourrait s'accroître d'environ 1,8 milliard d'habitants, passant de 6 à 7,8 milliards (bien qu'on puisse de plus en plus émettre des doutes sur la vitesse effective de cet accroissement ; voir tendance 4). Or, 97 % de ces 1,8 milliard d'individus seront originaires du monde en développement : dans 25 ans, au moins 85 % de la population mondiale totale vivra probablement dans des économies en développement ou en transition^{xix}, qui, sauf hypothèse d'une recrudescence des grandes migrations du Sud vers le Nord, devront supporter l'essentiel de la croissance démographique. Au cours des 25 prochaines années, les pays du Sud vont devoir incorporer au minimum un milliard d'individus de plus sur le marché du travail ; rien que pour intégrer les nouveaux arrivants dans l'économie et pour simplement maintenir le niveau de vie des populations au seuil actuel, ils devront soutenir une croissance économique de 70 %, soit plus de 2 % par an^{xx}. Facteur aggravant, la concentration des ressources entre les mains de quelques-uns va-t-elle se poursuivre, ou même s'aggraver ? La proportion du revenu des 20 % les plus riches par rapport à celle des 20 % les plus pauvres est passée de 30 contre 1 en 1960 à 61 contre 1 en 1991, pour atteindre le rapport vertigineux de 1 à 74 en 1997^{xxi}. De surcroît, l'accroissement de la pauvreté ne se mesure pas seulement en termes économiques mais aussi en termes éducatifs, technologiques, culturels, environnementaux, sanitaires.

Ainsi, près de 800 millions de personnes dans le monde en développement souffrent de sous-alimentation chronique, soit plus que la population réunie de l'Europe et de l'Amérique du Nord^{xxii}. Au cours de la période 1990-1992 - 1995-1997, le nombre de mal-nourris a diminué de 40 millions, passant de 830 millions à 790 millions de personnes. Cette diminution est due essentiellement aux progrès notables enregistrés dans 37 pays qui ont réussi à réduire de 100 millions le nombre de sous-alimentés. Mais dans le reste du monde en développement, le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation chronique s'est accru

de près de 60 millions, indique le rapport^{xxiii}, et quelque 200 millions d'enfants sont gravement affectés par ce fléau dans le monde en développement^{xxiv}. La diminution actuelle (8 millions de personnes par an en moyenne) reste insuffisante pour réaliser l'engagement pris lors du Sommet mondial de l'alimentation (novembre 1996) par 186 pays : réduire de moitié le nombre de sous-alimentés d'ici à 2015. Cet objectif ne pourrait être atteint que ce si nombre diminuait de 20 millions de personnes par an.

Le XXI^e siècle va-t-il voir s'accroître de nouvelles pauvretés, de nouvelles inégalités, de nouvelles exclusions, de nouveaux apartheid - urbain, technologique, culturel ? Ces nouvelles pauvretés vont-elles se cumuler, et vont-elles s'ajouter aux déséquilibres déjà existants en matière de développement ? Le siècle à venir se résumera-t-il à la domination d'une "hyper-classe" nomade (Jacques Attali), à la suprématie des "manipulateurs de savoir" (Robert Reich), branchés sur les meilleurs réseaux, à une fracturation sociale répondant à la logique des "appariements sélectifs" (Daniel Cohen^{xxv} ? La démocratie et la paix, mais aussi les cadres historiques de la citoyenneté et de la sociabilité que sont l'école, l'Etat-nation, ou la ville, peuvent-ils survivre à une polarisation extrême et sans précédent des richesses ? Les domaines de compétence de l'UNESCO ne sont-ils pas les clés principales qui permettront de résoudre ces problèmes, si se manifeste, à l'échelle nationale et internationale, une volonté effective d'assurer l'accès de tous à l'éducation, à la connaissance, à l'information, tout au long de la vie ?

3. *L'apparition de nouvelles menaces contre la paix, la sécurité et les droits de l'homme*

Selon Pierre Hassner, le monde qui a succédé à la chute du mur de Berlin en 1989 est marqué par un nouveau paradoxe, qui remplace celui qu'avait identifié Raymond Aron pour décrire la guerre froide : "paix impossible, guerre improbable". Aujourd'hui, si la paix paraît moins impossible, la guerre semble souvent d'autant moins improbable qu'un certain nombre d'Etats continuent de consacrer des sommes considérables à la défense, qui font défaut lorsqu'il s'agit d'affronter les menaces non militaires qui hypothèquent leur avenir et de relever les défis du développement humain. De surcroît, de nouvelles formes de violence et de conflits tendent à essaimer, "en deçà ou au-delà des Etats"^{xxvi} : on assiste à la multiplication des affrontements infra-étatiques et des conflits interethniques ou opposant des communautés, qui constituent d'ores et déjà le type de conflit par excellence à l'orée du XXI^e siècle : ainsi, sur les 82 conflits armés recensés entre 1989 et 1992, trois seulement opposaient des Etats^{xxvii}. Selon le SIPRI, en 1997, le nombre de conflits majeurs (ceux au cours desquels meurent plus de 1.000 personnes) s'établissait à 25, et seul un d'entre eux opposait des Etats^{xxviii}. Si l'on prend en compte les affrontements de moindre intensité, les données révèlent un accroissement constant des conflits infra-étatiques depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Ceux-ci se déroulent souvent dans un contexte de disparition de l'Etat de droit et d'impuissance des institutions nationales. Faut-il, dans ces conditions, craindre la croissance, dans les prochaines décennies, du phénomène des "Etats faillis"^{xxix} et la multiplication des conflits se déroulant en dehors de tout respect des normes juridiques internationales, qui rendent extrêmement difficile toute tentative de médiation de la part des institutions internationales ?

L'intolérance, la xénophobie, le racisme et la discrimination refont surface, parfois de façon violente, voire génocidaire ; elles sont souvent justifiées par leurs auteurs au nom de l'appartenance religieuse, nationale, culturelle, linguistique. Au Nord comme au Sud, on assiste à la recrudescence des nationalismes intolérants et violents, à la montée de

l'intolérance religieuse, aux discriminations à l'égard des minorités ethniques, des immigrés, des groupes les plus isolés ou les plus vulnérables. A l'idée de citoyenneté ouverte se substitue l'idée de citoyenneté exclusive et élective ; au principe de l'association répond celui de la dissociation. Le début du XXI^e siècle va-t-il être hanté par l'affaiblissement du lien social, par le spectre de la société "dissociée", fragmentée, fractale ? Les Etats et les institutions internationales seront-ils réduits au cours des prochaines décennies à la gestion des différences, plutôt qu'au renforcement du lien social ?

Simultanément, on observe l'expansion du terrorisme et du crime organisé, qui, tout en conservant des racines locales, se mondialisent rapidement. Les civils sont devenus les cibles préférées de l'agression et de la violence, des massacres, des violations massives des droits de l'homme et du viol conçu comme arme de guerre pour terroriser les populations et détruire l'image du corps de l'Autre ; la guerre elle-même, conçue par les militaires et les politiques, est souvent conduite sur le terrain par des civils, et notamment par des jeunes et par des enfants. Doit-on aussi rappeler que 90 % des victimes des conflits sont désormais des civils, dans des conflits largement infra-étatiques, alors que 90 % des victimes des conflits étaient au début du XX^e siècle des victimes militaires, dans des conflits largement interétatiques ? Les clans et groupes mafieux, à la recherche d'immenses profits illicites, jouent un rôle de plus en plus actif dans ces conflits. L'économie illégale de la guerre et l'instrumentalisation croissante des conflits locaux par de grands intérêts économiques qui prennent appui au niveau local sur des "seigneurs de la guerre" corrompus tendent à faire de ces conflits une arme mortelle pour l'Etat de droit, les institutions, la démocratie et le développement.

En se transformant, la violence et la guerre revêtent des formes nouvelles, recourent à des armes et à des acteurs inédits, et s'en prennent à de nouvelles victimes. L'usage de la force se désinstitutionnalise, se privatise, se professionnalise ; les "armées privées" prospèrent ; un climat de guerre ou de violence "virtuel" gagne même peu à peu le cyberspace. Dans certains pays, la raison de la force et de la violence, qu'elle soit collective ou individuelle, est déjà entrée dans les écoles, où ce ne sont pas les armes qui devraient parler, mais la paix et la sagesse. A l'aube du XXI^e siècle, comment ne pas s'interroger sur l'influence morbide exercée sur les jeunes par une culture brutale ? Ne doit-on pas aussi tenir compte des formes de violences qui se développent dans des contextes spécifiques (violences urbaines), qui empruntent des voies nouvelles (l'Internet, les médias), ou qui concernent des populations particulièrement vulnérables (exploitation sexuelle et exploitation des enfants) ?

La fin de la guerre froide avait fait naître un grand espoir : enfin on allait pouvoir réduire sensiblement les budgets militaires et investir davantage dans le développement humain, notamment l'éducation. Force est pourtant de constater que les fameux "dividendes de la paix" se font toujours attendre. Certes, à s'en tenir aux chiffres, la "course au désarmement", qui a commencé en 1989 après la chute du mur de Berlin, semblait avoir porté ses fruits^{xxx}. Le *Stockholm International Peace Research Institute* (SIPRI) estime que les dépenses militaires mondiales ont baissé d'un tiers de 1989 à 1998, soit un taux annuel de 4,5 % en termes réels. Mais cette baisse s'est depuis ralentie, l'année 1999 devant se traduire par une hausse en termes réels^{xxxii}. Les dépenses militaires restent considérables à l'échelle planétaire, et les pays industrialisés étaient encore voici trois ans à l'origine de 75 % des dépenses militaires mondiales^{xxxiii}. De surcroît, le désarmement s'est fréquemment traduit par un accroissement des exportations d'armes vers les pays en développement, théâtres de la plupart des conflits à l'heure actuelle^{xxxiii}. La situation est particulièrement catastrophique dans le cas des armes légères, qui alimentent les conflits internes^{xxxiv}.

En outre, comme le souligne le PNUD, les "dividendes de la paix" comptabilisés à l'échelle mondiale (plus de 900 milliards de dollars vers le milieu des années 90) ont en majeure partie servi "à la réduction des déficits budgétaires et à des dépenses non liées au développement"^{xxxv}. Les dépenses d'armement accaparent les ressources qui auraient pu être consacrées à l'éducation, au développement scientifique et technique, aux infrastructures clés telles que les communications, à la préservation de l'environnement et au développement culturel^{xxxvi}. Dans les pays du Sud, "les risques de décès dus à des carences de la politique sociale (malnutrition ou défaut de prophylaxie) sont, selon un rapport des Nations Unies, 33 fois supérieurs aux risques de décéder au cours d'une guerre d'agression lancée par un pays étranger"^{xxxvii}. N'est-il pas vital que les institutions internationales et régionales compétentes imprimant un élan nouveau aux mécanismes de prévention et de règlement de conflits entre Etats mais aussi au sein même des nations ? Comment faire pour que les dividendes de la paix servent au XXIe siècle à la construction d'un développement humain et durable ?

Mais les menaces contre la paix et la sécurité ne sont plus uniquement de nature militaire. Les dernières décennies ont été marquées par une prise de conscience accrue, aux niveaux national et international, des multiples dimensions de la paix et de la sécurité. Les Conférences des Nations Unies organisées dans les années 1990, sur des thèmes aussi divers que l'environnement, les droits de l'homme, la population, les femmes, le développement social ou la ville, ont contribué à cette évolution, en soulignant la nature complexe des défis posés à la paix et à la sécurité humaines. La sécurité ne devra-t-elle donc pas embrasser à l'avenir - au-delà du cercle classique de la protection des Etats - la sécurité économique, sociale, culturelle et humaine des populations et la sécurité planétaire ? Ne convient-il pas d'investir dans la lutte contre les nombreuses menaces qui traversent désormais les frontières, et imposent une action coordonnée à l'échelle globale (menaces climatiques et biologiques ; corruption et crime organisé ; criminalité financière ; trafic de drogue, d'armes, d'êtres humains, d'organes et de biens culturels) ? Ainsi que le déclarait Olof Palme voici treize ans déjà dans l'introduction d'un fameux rapport : " La sécurité commune, voilà l'alternative qui est la nôtre... La sécurité internationale doit reposer sur un engagement à survivre ensemble plutôt que sur la menace d'une destruction mutuelle"^{xxxviii}.

Face à l'interdépendance croissante des phénomènes politiques, économiques, financiers, sociaux, et environnementaux, le Conseil de sécurité des Nations Unies ne sera-t-il pas amené à envisager d'inscrire de façon plus systématique, parmi ses domaines de compétence, d'autres menaces qui pèsent sur la sécurité humaine : la dégradation de l'environnement et des conditions de vie, les problèmes de population, les rivalités culturelles et ethniques, toutes les formes de violation des droits de l'homme ?^{xxxix}

Construire la paix et la sécurité imposera désormais la prise en compte de l'ensemble des nouvelles dimensions de la sécurité humaine et la promotion effective de tous les droits de l'homme, dont l'indivisibilité a été réaffirmée à la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme (1993) ; la mise en œuvre de politiques et de mécanismes de prévention et de médiation (construire des ponts plutôt qu'ériger des barrières) ; l'investissement à long terme dans la construction de la paix et donc du développement humain et durable (plutôt qu'une thérapie de l'urgence) ; la diffusion d'une prise de conscience d'une citoyenneté planétaire et d'une "identité terrienne" (Edgar Morin). Cet effort ne suppose-t-il pas l'établissement ou le renforcement de partenariats de l'UNESCO avec les institutions internationales, les décideurs (maires, parlementaires, etc.), la société civile, la communauté intellectuelle et scientifique et le secteur privé ? La meilleure garantie de la survie commune n'est-elle pas l'édification de sociétés où il sera possible d'apprendre à vivre ensemble ? Ce dernier objectif ne constitue-t-il

pas désormais une mission prioritaire pour les systèmes éducatifs, dès le plus jeune âge ? Les médias, qui véhiculent souvent des images de violence, n'ont-ils pas aussi un rôle civique à jouer dans cet apprentissage, en encourageant la réflexion et les débats sur le pluralisme et la démocratie ? Les domaines de compétence de l'UNESCO fournissent là encore autant de points d'ancrage pour une action concertée et une sensibilisation des jeunes, des médias, des décideurs.

4. *L'accentuation des problèmes liés à l'accroissement de la population, à la transition démographique, aux menaces sanitaires et à l'urbanisation massive*

La population mondiale a passé le cap de 1 milliard d'individus en 1804, de 2 milliards en 1927, de 4 milliards en 1974, et de 6 milliards en octobre 1999. Selon les projections moyennes des Nations Unies, elle pourrait atteindre 8 milliards en 2028 et 9 milliards en 2054 : elle se stabiliserait ensuite autour de ce chiffre. Il n'y aurait donc pas de bombe démographique, mais au contraire, un fort accroissement suivi d'un plafonnement ; selon certains démographes, il pourrait même se produire, d'ici quelques décennies, une implosion - les projections basses des Nations Unies prévoient que la population mondiale plafonnerait vers 2050 aux environs de 7,3 milliards, avant de diminuer. La réalité de l'accroissement s'étant située au cours des dernières années entre la projection moyenne et la projection basse, mais plus près de celle-là que de celle-ci, et la transition démographique s'étant accélérée au cours de la dernière décennie, il n'est plus à exclure que la population mondiale n'excède guère vers 2050 huit milliards d'habitants. Mais nous savons aussi que si la fertilité restait inchangée, hypothèse d'école tout à fait improbable, la population mondiale atteindrait 14 milliards en 2050, 52 milliards en 2100, et - si l'espèce humaine parvenait jusque là - 255 milliards en 2150, chiffre proprement incroyable.

En outre, du fait même de la transition démographique, la population mondiale vieillit : les moins de 15 ans passeraient de 31 à 19 % de la population mondiale de 1995 à 2050, selon le scénario moyen des Nations Unies, et les plus de 60 s'accroîtraient en proportion durant la même période de 10 à 22 %. Le cas de la Chine illustre bien cette tendance : légèrement inférieure à 10 %, la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans pourrait y passer à près de 22 % en 50 ans - ce qui représenterait un bond de 50 à 280 millions d'individus entre 1980 et 2050. La pyramide des âges mondiale ressemblerait alors de moins en moins à une pyramide : la base, qui représente les jeunes générations, se rétrécirait, et la pointe, qui représente les générations âgées, s'étirerait en longueur.

La répartition géographique de la population mondiale évolue également. Exemples : l'Afrique (12 % de la population mondiale en 1995, 20 % en 2050 selon les projections moyennes), l'Europe et l'Amérique du Nord (18 % en 1995, 11 % en 2050). A moins de forts courants migratoires, la population de l'Europe et du Japon devrait décliner dans les 50 prochaines années. Selon un prérapport des Nations Unies intitulé "Migration de remplacement : une solution aux populations en déclin et vieillissantes", il n'y aurait d'autre issue que l'immigration pour pallier la diminution drastique du rapport entre actifs et inactifs. L'Europe aurait ainsi besoin de 159 millions d'immigrés d'ici à 2025, pour maintenir un rapport inchangé entre actifs et inactifs. Certes, l'équation "immigration contre déclin démographique" est sans doute "une équation trop simple".^{x1} Mais ne faudrait-il pas aussi souligner que l'immigration représente également une chance pour les populations d'accueil ? Afin de remédier aux tensions qui peuvent apparaître entre les populations immigrées et les populations des pays d'accueil, l'UNESCO ne pourrait-elle souligner l'importance de

l'immigration comme facteur de rapprochement des peuples, de connaissance mutuelle des cultures, mais aussi de solidarité et de développement ?

Les causes de mortalité évoluent également. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) lançait dans son rapport de 1996 un cri d'alarme : "Nous sommes à la veille d'une crise mondiale en ce qui concerne les maladies infectieuses. Aucun pays n'est à l'abri. Aucun pays ne peut plus se désintéresser de la question". Certes, des progrès considérables ont eu lieu en matière de lutte contre les maladies infectieuses : la variole a été éradiquée ; en l'an 2000, la poliomyélite et la dracunculose pourraient l'être à leur tour. Mais le tiers des décès dans le monde reste imputable à des maladies infectieuses, provoquées par des bactéries et des virus : certains sont nouveaux, d'autres sont en mutation constante, d'autres encore ont appris à résister aux traitements qui nous en protégeaient jusqu'à présent, et tous ont une fâcheuse tendance à voyager. Une maladie s'en va, une autre arrive : en 1980, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) annonçait l'éradication mondiale de la variole ; l'année suivante, en 1981, le sida était pour la première fois identifié. Entre-temps, de grandes maladies comme la tuberculose refont leur apparition, de nouveaux agents infectieux comme le prion sont identifiés, plusieurs maladies connues développent des résistances aux antibiotiques classiques^{xii}, et la recherche vaccinale décline^{xlii}. Au Botswana, le pays le plus touché par l'épidémie du sida, le quart de la population adulte est infecté par le virus du sida : l'espérance de vie à la naissance y a chuté de 61 ans à 47 ans au cours de la décennie écoulée, alors que, sans l'épidémie de sida, elle serait actuellement de 67 ans. L'espérance de vie a également baissé en Fédération de Russie et dans plusieurs pays de l'ex-URSS^{xliii}.

Il existe un lien entre l'éducation des jeunes filles et les questions de population et de développement. D'après plusieurs études de la Banque mondiale au Kenya, amener les femmes au même niveau d'éducation que les hommes accroîtrait de 9 à 22 % les rendements des cultures vivrières, et assurer à toutes une scolarité primaire augmenterait ceux-ci d'un quart. Quant aux études de cas sur l'impact de l'éducation des femmes sur le développement social, elles abondent : au Brésil, les mères qui n'ont jamais fréquenté l'école ont en moyenne 6,5 enfants, au lieu de 2,5 pour celles qui ont suivi un enseignement secondaire. Dans l'Etat indien du Kérala, qui est parvenu à alphabétiser la plus grande partie de sa population, le taux de mortalité infantile est le plus faible de tout le monde en développement et le taux de fécondité le plus bas de l'Inde. Au Sud, mais aussi au Nord, la femme est ainsi, comme le disait joliment Edgar Morin voici 30 ans des Bretonnes de Plozévet, un "agent secret de la modernité". La meilleure contraception n'est-elle pas l'éducation pour tous, tout au long de la vie ?

L'accroissement de la population mondiale s'accompagne d'une urbanisation massive, accélérée par les transformations économiques et sociales, qui provoque un changement d'échelle de la ville et s'accompagne de phénomènes et de défis sans précédents (pauvreté et exclusion urbaine ; sécession urbaine ; défis à l'environnement ; accès aux ressources naturelles et culturelles ; droit au logement ; nouveaux problèmes de citoyenneté urbaine et rétraction de l'espace public).

Soixante-quinze pour cent de la population des pays industrialisés (soit 0,9 milliard de personnes) vivent désormais en ville ; dans les pays en développement, le pourcentage est estimé à 45 %. D'ici à 2025, si les tendances actuelles ne se modifient pas, les proportions devraient s'élever au Nord à 84 % (1 milliard d'habitants) et au Sud à 57 % (soit environ 4 milliards d'habitants : 85 % en Amérique latine, 54 % en Afrique, 55 % en Asie)^{xliv}. La population urbaine mondiale s'accroît désormais deux à trois fois plus vite que la population rurale.

Si ces tendances se confirmaient, on estime qu'il faudrait, en 40 ans, édifier l'équivalent de mille villes de trois millions d'habitants, soit à peu près autant de villes qu'il en existe aujourd'hui ! Cette révolution urbaine, d'abord quantitative, touchera surtout les pays en développement. Selon la Banque mondiale, les seules villes des pays en développement s'accroîtraient, au rythme actuel, de 65 millions d'habitants par an - ce qui revient à ajouter à la planète une "banlieue" aussi peuplée que la Turquie tous les ans^{xlv}. Le gigantisme urbain se déplace vers le Sud : les deux tiers de la population mondiale des mégapoles se trouvent concentrés dans les régions les moins développées : en l'an 2000, 6 des 10 plus grandes villes du monde sont déjà situées en Asie, 2 en Amérique du Nord, 2 en Amérique latine. En l'an 2015, une seule des dix villes les plus peuplées du monde devrait être localisée dans le Nord (Tokyo) et aucune en Occident.

Certes, ce mouvement de mégapolisation n'est pas inexorable : la croissance des grandes agglomérations urbaines se ralentit déjà dans beaucoup de pays, notamment en Inde ou en Egypte, où leur population ne progresse plus guère que par "accroissement naturel". Mais il n'en reste pas moins qu'il va désormais falloir résoudre les problèmes de la ville dans un contexte très différent de celui du passé, et en même temps très différencié. La croissance urbaine est désormais la plus forte dans les régions les plus pauvres - elle est alors sans rapport avec un développement effectif - mais aussi dans celles qui connaissent l'essor économique le plus rapide. Dans ce cas, le "boom" engendre souvent une explosion chaotique, source de problèmes considérables dans les domaines de l'approvisionnement en eau potable, de l'énergie, de la sécurité alimentaire, de la violence, mais aussi de la marginalisation et de l'exclusion. Dans de nombreux pays se répandent ainsi les "communautés fermées", enceintes de murs, protégées par des barrières, ou isolées par les distances. Aux Etats-Unis, entre quatre et huit millions d'habitants, selon certaines évaluations, habitent ainsi dans ces zones résidentielles ultra-protégées ; selon un rapport de l'OCDE publié en 1996, 35 millions d'Américains vivent dans 150.000 communautés gérées par des associations privées^{xlvi}.

Attirés par les "lumières de la ville", des millions de personnes quittent la pauvreté du milieu rural pour aller vivre dans la misérable "solitude accompagnée" des grandes agglomérations, où ils se retrouvent souvent dépourvus des services les plus élémentaires, qu'il s'agisse d'écoles, de systèmes sanitaires ou d'infrastructures de base, dans une situation de misère et d'exclusion qui est souvent un terrain fertile pour la violence et l'extrémisme. Face à ces situations, comment humaniser la ville ? Comment recréer l'urbanité et la civilité ? Comment inclure les exclus ?

5. *La dégradation rapide de l'environnement planétaire, liée au réchauffement climatique, à des modes de consommation non durables, aux anciennes et aux nouvelles formes de pollution (pollutions de l'air, de l'eau, des sols, des océans, pollutions chimiques et invisibles) et à la réduction sans précédent de la biodiversité des écosystèmes planétaires*

On sait désormais qu'à défaut de mesures de grande ampleur, prises dès à présent et prolongées par des politiques coordonnées et à long terme, l'impact de l'activité humaine sur l'environnement global menace la survie de la biosphère et des générations futures :

- Le réchauffement climatique global résulte principalement, selon l'immense majorité des scientifiques, de l'émission de gaz à effet de serre engendrée par l'activité humaine et les modes de consommation modernes, notamment ceux qui sont liés à l'urbanisation (centrales thermiques, pollution industrielle, automobiles, etc.). Ce réchauffement se poursuit : depuis le début du XXe siècle, la température moyenne a augmenté d'un degré sur les continents et de 0,6 degré sur les océans^{xlvii} ; or, il est démontré que de simples variations de deux ou trois degrés peuvent modifier considérablement l'environnement planétaire^{xlviii}. En novembre 1999, des scientifiques ont montré que la calotte glaciaire qui couvre l'océan arctique est aujourd'hui 40 % plus mince qu'il y a 20 à 40 ans^{xlix} ; la fonte des glaciers de la Terre entraînerait une véritable catastrophe écologique. Le réchauffement planétaire semble également s'accompagner d'une variabilité accrue et de dérèglements régionaux ou locaux considérables. Ceux-ci pourraient être la cause de modifications radicales du climat dans certaines régions du monde et d'un nombre accru de catastrophes "naturelles" de plus en plus graves, dont nous observerions actuellement les signes avant-coureurs. Mais force est de constater qu'en matière de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, les progrès réalisés depuis la Conférence de Rio en 1992 ont eu une portée limitée. Face à l'ampleur de ces défis, la nécessité d'une révolution de l'efficacité énergétique s'impose : dès aujourd'hui, certaines des plus grandes sociétés transnationales pétrolières parient sur l'essor des énergies renouvelables (solaire, énergie éolienne...). De son côté, l'industrie automobile a mis au point de nouveaux modèles d'automobile, fondés sur le concept d'"hyper-voitures" ou de véhicules propulsés à l'hydrogène. L'avenir est à l'efficacité énergétique. Mais les décisions politiques et le marché semblent à la traîne de ces évolutions techniques nécessaires.
- L'eau n'est pas également répartie : elle est abondante, elle est "courante", mais pas partout ni pour tous. Près d'un quart de l'humanité, soit un milliard quatre cent millions de personnes, n'ont pas d'accès direct à une eau saine et potable et plus de la moitié de l'humanité ne dispose pas d'installations d'assainissement satisfaisantes. L'urbanisation accélérée, notamment dans les pays en développement, se traduit par un nombre croissant d'individus vivant dans les zones périurbaines ou dans les bidonvilles, où il est extrêmement difficile d'assurer un approvisionnement en eau saine. L'OMS estime que 30 millions de personnes meurent chaque année à cause d'épidémies et de contagions liées à la pollution des eaux, qu'il s'agisse du choléra, des hépatites, de la dengue, du paludisme ou d'autres parasitoses, dont les effets dans les pays en développement sont particulièrement dévastateurs. Face aux pénuries en eau qui affectent certaines régions du monde, accélérées par les excès de l'irrigation et la croissance urbaine, irons-nous vers des guerres de l'eau au XXIe siècle ? 26 pays sont menacés de "stress hydrique". Six de plus pourraient l'être dès 2010.

Dans certaines régions, les tensions géopolitiques liées à l'utilisation de l'eau risquent de s'accroître, au fur et à mesure que la compétition pour cet "or bleu" s'intensifiera. Certes, les demandes mondiales en eau, dans la plupart des régions, cesseront de croître plus vite que les populations au XXI^e siècle - contrairement à l'augmentation généralement observée au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Les futures crises de l'eau seront donc moins liées aux croissances des demandes en tant que telles qu'aux taux élevés d'utilisation par habitant, même stabilisés, des eaux de la nature et à l'incapacité économique de couvrir les demandes, même non croissantes.

- Répondre aux défis de l'eau imposera notamment des politiques d'utilisation efficace des ressources en eau, pour résoudre le problème de la consommation excessive d'eau dans l'agriculture, qui accapare à l'heure actuelle à l'échelle mondiale près des deux tiers de toute l'eau prélevée dans les rivières, les lacs, les fleuves et les nappes souterraines. Mais les comportements doivent aussi impérativement s'adapter : alors qu'un Américain utilise 425 litres d'eau par jour pour un usage privé et domestique, un Français en utilise 150 et un Malgache vivant dans une zone rurale se contente de 10. Le problème n'est pas celui d'un manque d'eau à l'échelle mondiale, mais plutôt d'une distribution inégale. Ceci impose une nouvelle "éthique de l'eau" et une nouvelle "culture de l'eau", ainsi qu'une action coordonnée et une recherche collective, comme celle que mène le Programme hydrologique international de l'UNESCO.
- La dégradation de la couche d'ozone, protectrice de la vie sur Terre, n'a jamais été aussi forte : le trou dans la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique correspondait en septembre 1998 à une superficie de deux fois et demie la taille de l'Europeⁱ. Certes, il existe certains signes encourageants : ainsi, grâce aux efforts consentis, les experts prévoient que les mesures de restriction de l'emploi des chloro-fluoro-carbones (CFC) commenceront porter leurs fruits à partir de 2004, et que, si les dispositions des protocoles internationaux sont respectées, la couche d'ozone pourrait s'être complètement reconstituée d'ici 2050ⁱⁱ.
- La désertification s'étend : depuis 1977 (date de la première conférence des Nations Unies sur la désertification), près de 105 millions d'hectares de terres autrefois fertiles ont été dégradés. Cela équivaut à près de deux fois la superficie de la France. Au cours des années 1990, la dégradation des sols a été plus importante qu'au cours des vingt années qui ont précédé. Aujourd'hui, la désertification touche directement 250 millions de personnes et menace près d'un milliard d'êtres humains vivant sur des terres sèches dans environ 110 paysⁱⁱⁱ. Ce chiffre pourrait doubler d'ici à 2050 : la désertification affecterait alors deux milliards d'individus, voire davantage, si l'extension des zones désertiques se poursuit à son rythme actuel.
- L'ensemble des milieux naturels sont directement affectés. Alors que les forêts couvrent toujours un quart des terres émergées de la planète, la perte nette de couvert forestier dans le monde est estimée à quelque 11,3 millions d'hectares par an, même si un nombre croissant de pays s'efforcent de mieux gérer les forêts et de prendre davantage en compte, dans ce domaine, les facteurs environnementaux.^{liii} Les océans sont aussi touchés : les ressources halieutiques continentales, qui constituent une des principales sources de nourriture et de protéines pour des millions d'individus, sont menacées par la dégradation de l'environnement et nécessitent des mesures de protection immédiates. Par ailleurs, les modifications de la circulation océanique

planétaire, accélérées par l'intervention des sociétés humaines, menace directement la dynamique actuelle du climat planétaire et des écosystèmes.

- La pollution chimique et la pollution invisible se développe.^{liv} D'après certaines estimations, l'industrie commercialiserait au total un millier de nouveaux produits chimiques par an ; il existerait dans le monde plusieurs millions de produits chimiques de synthèse, et 72.000 composés chimiques utilisés commercialement. Sur ce nombre, seuls 1.600 composés auraient été soumis à des tests susceptibles de révéler leurs potentialités tératogéniques, c'est-à-dire les possibilités d'induire des malformations congénitales. Il s'agit d'un phénomène récent, qui s'explique en particulier par l'apparition au cours des 50 dernières années de nouveaux modes de consommation et de production, notamment dans l'agriculture industrielle. Or, la production des fertilisants dans le monde a triplé de 1966 à 1996. Ces produits chimiques sont présents dans d'innombrables produits de consommation et d'entretien à travers le monde, dans les emballages cartons ou plastiques, dans les eaux de tous les océans et dans les airs, dans les maisons, les écoles et les lieux de travail. Ils migrent à travers la chaîne alimentaire et traversent les barrières des espèces. Comme l'a souligné Theo Colborn, auteur d'un livre sur ce sujet au titre révélateur, *Our Stolen Future*, la communauté médicale et scientifique observe un nombre grandissant de corrélations entre la présence de tels produits chimiques et l'apparition de tendances inquiétantes affectant la santé et l'environnement. Les scientifiques commencent à peine à se pencher sur les liens, déjà attestés dans un certain nombre d'espèces animales, entre certains types de produits toxiques et toute une gamme de problèmes sanitaires (progression des cancers, de l'asthme, des affections du système nerveux central, de la sensibilité aux produits chimiques ; augmentation du nombre des anomalies génitales chez les enfants de sexe masculin, et du cancer du sein chez la femme ; diminution de la fertilité masculine et aggravation des problèmes de reproduction ; lien éventuel entre l'utilisation de produits chimiques organiques persistants et le comportement agressif chez les jeunes). Un certain nombre de pesticides ou de produits chimiques dangereux ont été interdits ou sévèrement réglementés dans certains pays. Et pourtant, ces mêmes produits peuvent être exportés vers les produits pauvres, où ils sont utilisés sans beaucoup de précautions et provoquent de nombreux empoisonnements. N'y a-t-il pas dans ce domaine nécessité d'une harmonisation des politiques et des réglementations, du développement de centres de recherches, d'un échange d'information et d'une éducation aux dangers des polluants invisibles et à l'utilisation des produits potentiellement toxiques ?
- La biodiversité risque en outre de diminuer considérablement au cours des décennies à venir. Une grande partie des espèces décrites à ce jour (entre 1,5 et 1,8 million, parmi lesquels 360.000 plantes et micro-organismes, 990.000 invertébrés, 45.000 vertébrés) sont désormais en voie d'appauvrissement ou même de disparition, à une vitesse de mille à dix mille fois supérieure à celle des grandes périodes géologiques d'extinction. Selon les experts, si nous continuons de détruire au rythme actuel la forêt tropicale humide, qui héberge 50 % des espèces connues et l'immense majorité des espèces inconnues, ce sont peut-être 25 % de toutes les espèces animales qui pourraient être rayées de la surface du globe avant 2025.^{lv} "Il faut, disait le biologiste Jean Rostand, protéger l'inconnu pour des raisons inconnues". La compréhension du rôle de la diversité biologique ne devrait-elle pas être améliorée dans la société grâce à l'éducation ? Ne doit-on pas promouvoir les sciences de l'environnement ainsi que

les mécanismes d'observation, d'étude et de préservation scientifique de la biodiversité ?

Nous savons en effet, depuis la remise des conclusions du rapport Brundtland (*Our Common Future*, 1987) et le premier Sommet de la Terre de Rio (1992), que nous devons nous acheminer vers un développement durable - c'est-à-dire un développement qui permette aux générations présentes de satisfaire leurs besoins fondamentaux sans mettre en péril la satisfaction des besoins fondamentaux des générations futures. A la différence de nos prédécesseurs, qui agissaient dans l'ignorance des conséquences de leurs actions, nous sommes aujourd'hui conscients que nous menaçons la survie de la biosphère et des générations futures. L'inertie relative des politiques présentes est donc d'autant plus décevante qu'elle n'a plus l'excuse de l'ignorance ou du doute. Les défis environnementaux ne pourront être relevés qu'au prix d'une mobilisation politique, scientifique, technologique et industrielle de grande ampleur et de longue durée, notamment dans le domaine des sciences de la vie et de l'environnement.

Au-delà de l'enjeu environnemental, n'y a-t-il pas là un enjeu éthique ? La résolution de ces problèmes planétaires ne suppose-t-elle pas aussi l'essor d'une conscience planétaire, et l'élaboration de ce que le philosophe Michel Serres appelle le "contrat naturel", c'est-à-dire un *contrat de symbiose et de réciprocité*, où notre rapport aux choses renoncerait à la maîtrise et à la possession pour se fonder sur la réciprocité et le respect, et où la connaissance ne supposerait plus la propriété, ni l'action la maîtrise^{lvi} ? La complexité, la globalité et l'irréversibilité potentielle des phénomènes qui affectent l'environnement global n'imposent-ils pas à l'UNESCO des tâches concrètes et spécifiques dans ses divers domaines de compétence, afin de contribuer à la mise en œuvre des engagements internationaux, notamment ceux du Sommet de la Terre et du Sommet de Kyoto ? Favoriser l'essor des sciences et des connaissances indispensables à la formulation de solutions adaptées et acceptées par tous, encourager le développement au sein des systèmes éducatifs d'une éducation à l'environnement incluant les problématiques connexes (droits culturels, droits de l'homme), contribuer à l'édification d'une éthique du futur pourraient dans cette optique constituer des priorités.

6. *L'essor de la société de l'information*

L'émergence, à des rythmes très inégaux dans les différentes régions du monde, d'une société de l'information, suscite de grands espoirs dans le domaine de l'accès au savoir, de la communication et de la culture ; mais elle devra relever un défi majeur : celui de l'inégale distribution de l'accès entre pays développés et en développement, et au sein même des pays. Le nombre des serveurs Internet (ordinateurs ayant une liaison directe avec l'Internet) est passé de 100.000 en 1988 à plus de 36 millions en 1998. La révolution informatique cause et continuera de causer des bouleversements économiques, sociaux et culturels sans précédent, que nous avons déjà rapidement évoqués plus haut (voir tendance 1).

Bon nombre d'experts estiment que les industries de l'informatique, des télécommunications et de la télédiffusion sont en train de converger. Aujourd'hui, données, sons et images peuvent être acheminés à très grande vitesse grâce aux mêmes procédés de codage numérique des transmissions. La convergence, en un ordre des codes, de l'information, de la communication et de l'informatique serait-elle l'événement culturel par excellence de la fin du XXe siècle ? La révolution de la communication et de l'information se caractérise tout d'abord par le développement d'un langage universel : le numérique. La représentation

numérique possède des avantages décisifs sur les autres systèmes de représentation : l'universalité du codage, la réplique infinie à coût marginal presque nul, l'ubiquité et l'instantanéité. Désormais, tous les textes, les images, les sons peuvent être représentés sous la même forme universelle de séries de nombres.

Cependant, la numérisation et la mathématisation du réel ne se font pas sans pertes : un certain lien ontologique avec la réalité s'affaiblit, autorisant de nombreuses dérives, dont les manipulations d'images et les truquages électroniques donnent une première idée. Mais surtout, la généralisation des représentations numériques encourage une certaine confusion entre vérité et fiction, entre nature et artifice, entre la réalité et la représentation de ce que nous croyons être la réalité. Elle encourage la manipulation des codes, des images et des symboles.

L'essor des nouvelles technologies éveille pourtant de grands espoirs puisqu'il crée une nouvelle génération d'instruments qui pourront favoriser le développement, l'éducation et la transmission du savoir, la démocratie et le pluralisme ; certains voient dans l'Internet la silhouette d'une nouvelle architecture sociale, auto-organisée, horizontale et anti-hiérarchique, ouverte, et interactive. Mais la révolution en cours suscite aussi quelques interrogations essentielles quant aux conséquences de cette forme de la "mondialisation", qui se caractérise, selon José Joaquín Brunner, par "une réorganisation du temps et de l'espace"^{lvii}. Au-delà de l'innovation industrielle qu'apportent les nouvelles technologies de l'information et de la communication, se profilent des choix de société : quel impact aura l'Internet sur les marchés commerciaux et financiers, les formes fiduciaires d'échange (par la création d'une "cybermonnaie"), le travail, le commerce et la consommation, mais aussi sur les médias d'information et de création, l'éducation, la transmission du savoir et des connaissances ? Quelle part sera réservée dans la société mondiale de l'information à l'Internet public, et quelle part aux Intranets privés ? Comment aider "au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir"^{lviii} dans ce contexte radicalement nouveau ? Certains parlent déjà indifféremment de "société de l'information" et de "société de la connaissance". Ne faut-il pas cesser de confondre l'"information" et la "connaissance" ? L'excès d'information ne condamne-t-il pas la connaissance, qui suppose la maîtrise de l'information par le savoir et la réflexion critique, donc par l'éducation ?

Surtout, la participation à la "civilisation de l'immatériel" est très inégale dans les différentes parties du monde. Pour les 600.000 villes ou villages et leurs deux milliards d'habitants qui sont encore privés d'électricité, que peuvent bien signifier les "autoroutes de l'information" ? Selon Paul Kennedy, "il est probable que la révolution technologique actuelle creuse l'écart entre les populations au lieu de le combler"^{lix}. En effet, 80 % de la population mondiale n'ont pas accès aux moyens de télécommunication de base, et 2,4 % seulement ont accès à l'Internet (26,3 % aux Etats-Unis, 6,9 % dans les autres pays de l'OCDE, 0,1 % en Afrique subsaharienne, 0,04 % en Asie du Sud) ? Comment combattre le "techno-apartheid", alors que les nouvelles technologies constituent, nous le savons, une des clés du XXI^e siècle, de l'accès à l'information, et de la mise sur pied de réseaux d'éducation à distance ? Un système où moins de trois individus sur cent ont accès aux nouvelles sources d'information n'est-il pas, comme le suggère Paul Kennedy, "un système anti-démocratique et instable"^{lx} ?

Le cyberspace n'est pas hors du monde, mais dans le monde : il appartient aux institutions démocratiques souveraines d'encourager une utilisation de ce médium qui nous rapproche, au lieu de nous opposer et de nous éloigner les uns des autres. *La cyberculture doit s'accompagner de l'invention d'une cyberéthique*. Chaque Etat membre n'a-t-il pas le devoir

d'en négocier démocratiquement les principes, en concertation et en coopération avec tous les partenaires concernés, gouvernementaux ou non gouvernementaux, à l'échelle internationale^{lxi} ? N'est-il pas temps de réfléchir à *l'ensemble* de l'espace télématique - équipement, infrastructures, coût des télécommunications - dont dépend désormais pour une grande partie le développement ? Ne faut-il pas agir en faveur d'une réduction des inégalités centrée sur la notion d'"accès universel" et sur l'éducation pour tous tout au long de la vie ?

7. *L'évolution probable de la démocratie et des systèmes de gouvernance internationale ou régionale face à la poursuite de la mondialisation et à l'essor de la troisième révolution industrielle*

La "mondialisation" de la plupart des défis que nous avons évoqués rendra-t-elle de plus en plus indispensable le renforcement des systèmes de gouvernance internationale ou régionale ? Selon Boutros Boutros-Ghali, "la communauté internationale sera confrontée de plus en plus à des problèmes globaux, qui ne peuvent être résolus qu'à l'échelle globale. Et pour le moment, la seule institution qui existe, et qui a les moyens de résoudre ces problèmes globaux, ce sont les Nations Unies"^{lxii}.

Force est de constater que les défis du futur ont tous une dimension globale, et que notre monde a plus que jamais besoin de disposer d'instances de veille et de tours de guet internationales pour faire prévaloir, par le dialogue et la concertation multilatérale, les idéaux inscrits dans la Charte des Nations Unies. Dans un monde caractérisé par l'interdépendance et par une prise de conscience grandissante de notre destinée commune, la résolution des problèmes requiert une action coordonnée à l'échelle planétaire. C'est l'évidence même quand il s'agit de problèmes d'environnement ou de santé publique. Pour donner deux autres exemples, la corruption se joue des frontières^{lxiii}, et la criminalité s'est aussi mondialisée : on estime que les syndicats du crime organisé perçoivent un revenu brut de 1.5 trilliard de dollars par an^{lxiv}, et les profits tirés du trafic de stupéfiants s'élèvent selon l'ONU à 400 milliards de dollars par an, soit l'équivalent de 8 % du commerce mondial^{lxv}. Comme le souligne le Secrétaire général des Nations Unies, "nous tous, l'ONU, les institutions et les membres de la société civile, sommes aussi exposés aux menaces que font peser les agents de la "société incivile" : narcotrafiquants, criminels, terroristes et tous ceux qui tirent parti de la récente ouverture des frontières, des marchés et des moyens de communication, et qui prospèrent lorsque les lois et les institutions sont faibles. Ces problèmes, et bien d'autres encore, transcendent les frontières nationales. Aucune nation, aussi puissante soit-elle, ne peut les résoudre à elle seule. Dans les années qui viennent, il faudra, pour réussir, que la coopération et la collaboration entre des gens qui n'ont ni la même culture, ni la même religion, ni les mêmes valeurs soient plus étroites que jamais. Plus que jamais, donc, le monde a besoin d'un instrument commun au service de tous"^{lxvi}.

Pour faire face à l'ensemble des défis du futur - complexes, globaux et entrecroisés - rien n'est peut-être aussi difficile, et aussi pressant, que d'apprendre à vivre ensemble, comme l'a souligné la Commission Delors^{lxvii}. Face à un marché qui se mondialise progressivement, avancera-t-on vers des formes plus poussées de démocratie internationale et régionale ? La démocratisation - définie comme "un processus conduisant à une société plus ouverte et participative, et moins autoritaire"^{lxviii} - deviendra-t-elle un phénomène réellement mondial ?

De nouveaux acteurs sont apparus sur la scène internationale, qui modifient la pratique de la démocratie, de la participation, de l'association, et même les règles du jeu de la coopération internationale, comme on l'a vu récemment à la Conférence de l'OMC à Seattle.

Certes, le XXI^e siècle ne verra sûrement pas disparaître l'ordre étatique. Mais au sein des Etats et à l'échelle internationale, le pouvoir des sociétés civiles paraît appelé à se renforcer. Le foisonnement des ONG et leur influence croissante sur l'opinion et sur les décisions, le renforcement dans la plupart des pays du rôle du secteur privé, la tendance à la décentralisation, l'émergence d'une société civile internationale dans la plupart des domaines de la vie publique, professionnelle, économique, scientifique ou culturelle, constituent autant de signes d'évolution : une nouvelle culture de la démocratie favorisera-t-elle, dans le futur, l'approfondissement des liens entre démocratie représentative et démocratie participative. Comme l'a souligné Boutros Boutros-Ghali, "les gouvernements démocratiques sont en règle générale plus enclins que les autres à faire prévaloir le droit, à respecter les droits des individus et ceux des minorités, à résoudre les conflits sociaux, à intégrer les populations migrantes et à répondre aux besoins des groupes marginalisés, et donc moins portés à abuser de leurs pouvoirs. La démocratie au sein des Etats favorise ainsi l'écllosion du contrat social nécessaire pour que puisse s'établir une paix durable. Une culture de la démocratie est donc fondamentalement une culture de paix"^{lxix}. Le XXI^e siècle devra donc répondre à cette question cruciale : comment civiliser la mondialisation et l'humaniser, face aux nouveaux enjeux et aux nouvelles menaces que nous avons évoqués ?

8. *L'accroissement du rôle des femmes et les perspectives nouvelles en matière d'égalité entre les sexes (éducation, participation, représentation dans toutes les sphères d'activité)*

De toutes les inégalités de développement, l'inégalité entre les sexes est l'une des plus *spécifiques*, et elle "traverse" *tous les pays*, même les plus avancés et les plus fiers de leurs réalisations dans ce domaine^{lxx}. Contrairement à un certain nombre d'idées reçues, les progrès en matière d'égalité entre les sexes ne dépendent pas toujours de la richesse d'un pays, ni même - ce qui est le plus étonnant à première vue - du niveau de ce que le PNUD appelle "développement humain". Le revenu n'est pas le facteur décisif dans ce domaine : selon l'"indicateur sexospécifique" du développement humain (ISDH) du PNUD, 60 des 163 pays classés ont un rang inférieur dans ce domaine au rang qu'ils occupent selon l'indicateur du développement humain. Plus intéressant encore, ce classement révèle que nombre de pays en développement devancent largement des pays pourtant beaucoup plus riches^{lxxi}. Cela signifie qu'on ne saurait s'en remettre, pour lutter contre l'inégalité des sexes, à la seule croissance du revenu national. C'est d'abord une affaire de conception du développement, de volonté politique, d'évolution culturelle et d'engagement de la société tout entière.

Certes, des progrès majeurs ont été enregistrés à l'échelle mondiale au cours des dernières décennies, notamment dans les domaines de compétence de l'UNESCO. Compte tenu de cette évolution, le rôle des femmes s'accroîtra au cours des premières décennies du XXI^e siècle, et la plupart des sociétés progresseront vers plus d'égalité entre les sexes :

- Les avancées les plus remarquables ont été réalisées dans l'éducation : les écarts entre les sexes, en ce qui concerne l'alphabétisation des adultes et la scolarisation des enfants ont diminué de moitié entre 1970 et 1990. Le taux d'alphabétisation des femmes, qui représentait 54 % de celui des hommes en 1970, est passé à 74 % en 1990 ; le taux d'inscription des jeunes filles dans le primaire et le secondaire est passé dans les pays en développement de 38 % en 1970 à 68 % en 1992 ; dans l'enseignement supérieur, le taux d'inscription des femmes atteint désormais 70 % de celui des hommes, contre 50 % en 1970^{lxxii}.

- D'importants progrès ont également été réalisés dans le domaine de la santé : l'espérance de vie des femmes a augmenté à un rythme supérieur de 20 % à celui des hommes au cours des vingt dernières années ; leur taux de fécondité moyen a diminué d'un tiers (passant de 4,7 enfants par femme entre 1970 et 1975 à 3 entre 1990 et 1995), ce qui a eu non seulement pour conséquence d'augmenter la liberté et les choix des femmes, mais aussi de réduire les risques pour elles de mourir en couches ou pendant la grossesse.
- En matière de reproduction, les conférences des Nations Unies sur la population et le développement (Le Caire, 1994) et sur les femmes (Beijing, 1995), ont permis de faire avancer "la reconnaissance du droit fondamental de tous les couples et de toutes les personnes de décider librement et de façon responsable du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances et d'être informés des moyens de le faire, ainsi que du droit au meilleur état possible de santé en matière de sexualité et de procréation" (Programme d'action de Beijing, art. 95).
- Très lentement, les portes du pouvoir politique s'entrouvrent devant les femmes, au moins dans un certain nombre de pays : le nombre de femmes ministres a doublé dans les dix dernières années.^{lxxiii} Ces progrès sont encore plus sensibles au Sud, en dépit des idées fausses à cet égard : les femmes sont mieux représentées, en moyenne, au sein des parlements des pays en voie de développement que dans ceux des pays industrialisés^{lxxiv}.

Cependant, les progrès enregistrés au cours des trente dernières années dans le domaine de l'éducation, de la santé, et la participation se heurtent à des "murs de verre" extrêmement résistants :

- En matière d'éducation, près des deux tiers des quelque 880 millions d'analphabètes dans le monde sont des femmes, et une femme adulte sur trois ne sait toujours pas lire et écrire à l'heure actuelle ; la plupart vivent en zone rurale^{lxxv}. Sur 130 millions d'enfants qui n'ont pas accès à l'école primaire, les filles représentent encore 60 % du total. Par ailleurs, comme l'ont constaté les Etats participant au Sommet de Beijing, les programmes scolaires et le matériel pédagogique restent "largement empreints de préjugés sexistes". Dans la plupart des pays, les femmes restent sous-représentées dans les disciplines scientifiques^{lxxvi}.
- En dépit de leurs besoins spécifiques en matière de *santé* et de *nutrition*, les femmes, notamment dans le tiers monde, restent moins bien soignées que les hommes^{lxxvii}. Près de 600.000 femmes meurent chaque année dans le monde de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement, dont 99 % dans les pays en développement, a indiqué en février 1997 l'Organisation mondiale de la santé (OMS)^{lxxviii}. De plus, le sida les menace directement : le nombre de femmes infectées par le virus du VIH est une fois et demie supérieur à celui des hommes. Actuellement, les femmes représentent 40 % des nouveaux cas de cette maladie contre 10 % il y a dix ans.

- La *pauvreté* touche d'abord et avant tout les femmes. Plus de deux fois sur trois, elle a un visage de femme - visage silencieux, sans voix - visage souvent que l'on ne veut même pas regarder, visage exclu à la périphérie du champ de vision social ; 70 % des personnes vivant en situation de pauvreté absolue sont en effet des femmes, et le nombre de femmes frappées par la pauvreté en milieu rural a quasiment doublé en vingt ans.
- Dans le domaine du *travail*, l'amélioration de la formation des femmes ne s'est pas encore traduite en termes de revenu, d'égalité effective des droits et de reconnaissance sociale. Dans tous les pays du monde, à l'exception de l'Australie, du Canada et des Etats-Unis, les femmes travaillent plus d'heures que les hommes ; les écarts dans le nombre d'heures travaillées sont les plus forts dans les pays pauvres. Et pourtant, "dans tous les pays du monde, les femmes continuent à être moins rétribuées, à travail égal, que les hommes", note le Bureau international du travail^{lxxxix}. Les données disponibles indiquent que la proportion des femmes "actives" a augmenté de moins de 4 % en vingt ans, passant de 36 % en 1970 à 40 % en 1990, et que leur salaire n'atteint en moyenne que les trois quarts de celui des hommes, et 30 % du revenu salarial global. Malgré un niveau d'études comparable à celui des hommes, dans les pays industrialisés notamment, l'accès aux postes de responsabilité leur est trop souvent encore interdit, notamment dans le secteur privé. Quant à leur rémunération, elle est loin d'être comparable à celle des hommes^{lxxx}. En d'autres termes, la vaste majorité des femmes reste cantonnée dans ce que certains économistes appellent le "ghetto rose" : personnel de service, agriculture de subsistance et emplois de bureau mal rémunérés^{lxxxii}. D'autre part, dans toutes les régions du monde, le chômage et le sous-emploi touchent les femmes en priorité. Selon le PNUD, "l'accès à un revenu indépendant reste un objectif lointain pour la plupart des femmes".
- Dans le domaine *politique*, malgré les évolutions positives récentes, l'accès d'une femme au pouvoir suprême reste l'exception : depuis la deuxième guerre mondiale, seules 28 femmes ont été élues à la tête d'un Etat ou d'un gouvernement ; en 1997, seules deux femmes dirigeaient un gouvernement et trois autres étaient à la tête d'un Etat^{lxxxiii}. A l'échelle mondiale, les femmes n'occupent en moyenne que 11,8 % des sièges au Parlement, et cette proportion ne dépasse 30 % que dans quatre pays^{lxxxiii}.
- Les femmes ne bénéficient toujours pas du même traitement que les hommes pour ce qui concerne les *droits* de propriété et d'héritage et les droits liés au mariage et au divorce. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes (CEDAW) adoptée par les Nations Unies en 1979 a beau être entrée en vigueur voici des années, elle n'était ratifiée fin 1998 que par 161 pays, de nombreux pays ne l'ayant pas ratifiée ou ayant émis des réserves sur certains de ses articles.
- L'insuffisance des droits des femmes est reflétée dans *la persécution et l'oppression morales et physiques* dont elles sont les victimes. Ainsi, la violence contre les femmes et le viol comme arme de guerre continuent à être employés à des fins de terreur et d'intimidation lors de conflits armés^{lxxxiv}. La violence domestique et les abus sexuels contre les mineures restent des phénomènes encore trop courant. En outre, d'après les estimations des Nations Unies, un million d'enfants, principalement des filles, tombent chaque année dans l'enfer de la prostitution en Asie. Enfin, selon

le PNUD, 100 millions de filles subissent des mutilations sexuelles. Chaque année, deux millions de jeunes filles en sont victimes. D'autre part, parmi les 18 millions de réfugiés du monde entier, 80 % sont des femmes. Que dire par ailleurs de la honte que représente l'exploitation sexuelle des jeunes adolescentes, dans les pays les plus pauvres, victimes du "tourisme sexuel" ? Que dire du scandale que représente la pédophilie, organisée en réseaux ? Que dire aussi de l'avortement sélectif, qui consiste à éliminer des fœtus féminins, et l'infanticide des petites filles ? Dans certaines régions du monde, le nombre d'hommes est de 5 % supérieur à celui des femmes. Selon Amartya Sen, Prix Nobel d'économie, il manquerait, à cause de ces pratiques, quelque 100 millions de femmes dans la population mondiale.

L'asymétrie qui existe entre les hommes et les femmes constitue l'une des trois grandes asymétries mondiales (les deux autres étant l'asymétrie des richesses et l'asymétrie des connaissances scientifiques et techniques et de leur transmission par l'éducation). Ces asymétries cumulent souvent leurs effets, puisque les femmes souffrent en moyenne beaucoup plus que les hommes de la pauvreté et du manque d'accès à l'éducation - et, pourrions-nous aussi ajouter, de la guerre et de la violence.

L'UNESCO a bien sûr un rôle fondamental à jouer pour promouvoir le statut des femmes dans la société : la grande priorité qu'elle s'est assignée, l'éducation pour tous tout au long de la vie, devrait en effet d'abord bénéficier aux femmes.

9. *De nouvelles rencontres entre les cultures : pluralisme, diversité et créativité culturelles face à l'essor du monde des réseaux, de la technologie, et de la mondialisation*

Il est probable que l'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la mise en réseau des informations, l'interactivité et l'interconnectivité croissantes sont appelés à modifier considérablement et durablement non seulement l'organisation du paysage économique, social, politique mais aussi celle du paysage culturel au cours des prochaines décennies. Ainsi, les nouvelles technologies de communication audiovisuelle et multimédia vont modifier le contexte de la production, de la diffusion et de la réception du livre, de l'écrit et de l'information. Elles auront également un impact important sur le pluralisme linguistique : selon le PNUD, la langue anglaise est utilisée par environ 80 % des sites Internet, bien que moins d'une personne sur dix dans le monde parle cette langue. N'est-il pas souhaitable que l'Internet reflète pleinement la diversité linguistique mondiale ? Il convient de rappeler qu'au moins la moitié - et peut-être beaucoup plus - des 5.000 à 6.700 langues parlées dans le monde risque de disparaître d'ici à la fin du XXI^e siècle.

Premier problème clé : la mondialisation et les nouvelles technologies vont-elles favoriser l'essor du pluralisme culturel, le dialogue et les rencontres entre les cultures ? Dans ce cas, quelle sera la nature de ces rencontres ? Seront-elles positives et créatrices, ou seront-elles hostiles et destructrices ? Comme l'a souligné Arjun Appadurai, "nous sommes confrontés à un choix. D'une part, la vigueur du chauvinisme ethnique conduit au "choc des civilisations", selon les termes de Samuel Huntington et à la recrudescence des génocides : c'est le scénario "du pire". D'autre part, le scénario optimiste se traduit par l'hybridation culturelle et ethnique ou le développement de la diversité doublée d'une interdépendance croissante^{lxxxv}. Cette coexistence de multiplicités débouche sur une tolérance accrue et la consolidation de la paix. Or les vingt ou trente années à venir devraient connaître une situation mixte, peu prévisible - d'où la nécessité d'entreprendre des études prospectives"^{lxxxvi}.

Autre défi : les nouvelles rencontres entre les cultures vont-elles favoriser l'hégémonie d'une ou de plusieurs cultures sur les autres (voire l'homogénéisation culturelle redoutée par certains) ? Vont-elles au contraire exacerber les différences culturelles, et susciter l'émergence de nouvelles fragmentations culturelles ? Ou la réalité se situera-t-elle entre ces deux pôles ? La diversité culturelle sortira-t-elle indemne du processus de la mondialisation, ou profondément affaiblie ? L'essor de la "culture à distance" débouchera-t-il sur l'érosion des cultures, sur des formes de désertification culturelle ? Encouragera-t-il l'expansion d'une culture standardisée, devenue une simple marchandise ? En d'autres termes, qu'advient-il de la riche diversité des cultures, dans un monde qui est de plus en plus mondial, "raccordé" aux réseaux et interconnecté ? Nous nous soucions de la diversité biologique, qui est en si grand danger. Parviendrons-nous à préserver la diversité culturelle, qui paraît tout autant menacée par l'uniformité des messages que par la "monoculture" du développement et de la rationalité technocratique ? Quel visage présentera notre futur ? Celui de la conformité culturelle ? Ou celui de la convivialité des cultures ? Comment favoriser au XXI^e siècle l'essor d'une culture de l'ouverture, c'est-à-dire du dialogue, du débat démocratique, de l'échange des expériences et des connaissances, de la connaissance de l'Autre, où l'information s'échange librement, où elle peut donner lieu à de libres débats, où elle peut nourrir un dialogue démocratique contradictoire ? Quel sera dans ce contexte nouveau, le rôle et les responsabilités des médias pluralistes et démocratiques ?

Les identités culturelles vont-elles, au cours des décennies à venir, se substituer à la citoyenneté, ou participer à son renforcement et à sa réinvention ? L'identité, par le passé, a été liée à une forme d'appartenance sociale, qui s'appuyait sur des institutions relativement stables, et affirmait à la fois l'autonomie des sujets et leur solidarité. Ce socle fondateur de l'identité est aujourd'hui battu en brèche. Selon Alain Touraine, "la question centrale à laquelle la pensée et l'action politiques doivent chercher une réponse" peut s'énoncer ainsi : "comment rétablir un lien entre l'espace trop ouvert de l'économie et le monde trop fermé, trop fragmenté des cultures ?"^{lxxxvii}. Une autre question se pose : de quel type d'identités, et de quelle sorte de pouvoirs, la société de l'information et des réseaux va-t-elle favoriser l'émergence ?

Autre tendance observable : la technologisation de la culture. L'application à la culture de processus industriels, tout en facilitant la diffusion des biens culturels, ne prélude-t-elle à la disparition des modes de production et de transmission traditionnels de la culture ? Annonce-t-elle l'avènement d'une "société programmée" (voir tendance 1) ? L'"hyperindustrialisation de la culture"^{lxxxviii} verra-t-elle la victoire de la culture du "copié-collé" ? Les nouvelles possibilités de duplication, de diffusion, de recomposition et de manipulation des images et des sons, vont-elles accélérer l'essor d'une société du simulacre, et le début de l'ère du virtuel intégral ? "La fin de l'original, la vitesse de la sérialité, c'est la perte de l'origine, l'industrialisation de l'oubli", souligne Paul Virilio. Quel sera, dans ce nouveau contexte, le sens de la notion de propriété intellectuelle ? Quel sera l'avenir de la protection du droit d'auteur ?

Le XXI^e siècle devra relever un autre défi : comment assurer l'accès de tous à la culture, et à toutes les cultures ? Comment promouvoir un véritable dialogue entre les cultures ? Quelle logique présidera au monde numérique : celle de l'ouverture des réseaux, ou celle de leur fermeture ? L'Internet, ce sont 12.000 réseaux d'accès public. A ces réseaux ouverts s'ajoutent, selon Saskia Sassen, 28.000 *réseaux fermés*, privés, certes connectés à l'Internet, mais qui fonctionnent comme autant de clubs exclusifs. Plus des deux tiers des réseaux sont en effet privés, et se situent en dehors de tout espace public. Dans ce contexte, le

développement du domaine public de l'information sur les nouveaux réseaux, et la diffusion de son accès à tous (notamment dans les pays en développement) ne constitue-t-il pas un enjeu majeur des prochaines décennies ?

Une autre question concerne directement l'UNESCO : quel sera l'impact des nouvelles technologies sur le livre et la lecture ? La numérisation croissante de l'écrit et l'apparition de supports nouveaux (banques de données électroniques, courrier électronique, logiciels de publication, etc.) sont déjà à l'origine de nouvelles formes d'écriture, de lecture, mais aussi d'impression et de diffusion des textes : le livre devient une matière première, manipulable à l'infini. Grâce à l'interactivité, le lecteur aura désormais, vis-à-vis du texte, une possibilité presque infinie de choix. Ainsi, la lecture pourrait devenir véritablement plurielle et pluraliste. "Peut-être, comme l'imagine Régis Debray, l'hypertexte sera-t-il le texte ultra-démocratique, sans père ni propriétaire, sans frontières ni douaniers, manipulable par tous et disséminable partout."^{lxxxix} L'essor de l'Internet entraînerait alors avec lui celui de la "littérature grise", ces "écrits qui n'ont pas encore le statut de publication", des "œuvres spontanées"^{xc}, dont on ne connaît ni la provenance, ni les qualités de leur auteur. On voit déjà apparaître de nouveaux "instruments" pédagogiques qui associent au texte des diagrammes ou des images, des sons ou des séquences musicales et qui en éclairent les références ou en approfondissent le traitement. A terme, c'est donc la nature, le statut et la morphologie du texte qui vont s'en trouver bouleversés.

De surcroît, les nouvelles technologies provoqueront de sensibles changements dans la constitution et la communication de la connaissance. En permettant le dialogue entre les différentes formes d'expression et entre les disciplines, la numérisation devrait contribuer à l'ouverture de nouvelles pistes de recherche scientifique et à l'enrichissement mutuel des diverses formes du patrimoine culturel, tangible et intangible. Les manuels scolaires du XXI^e siècle, et plus généralement les ouvrages à caractère éducatif, pourraient être conçus dans l'optique d'une plus grande interactivité entre les divers domaines du savoir pour s'adapter aux besoins et aux goûts propres de l'élève. Ils favoriseraient ainsi l'essor de l'autopédagogie et de l'autodidaxie, et "une nouvelle pratique de la lecture",^{xc} qui peut être décrite comme une navigation.

La dernière tendance majeure est l'évolution de la notion de patrimoine : depuis quelques décennies, celle-ci s'est élargie. De la simple préservation des monuments historiques à la Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée en 1972, de la reconnaissance du patrimoine immatériel, symbolique, spirituel, aux travaux actuels du Comité international de bioéthique sur la protection du génome humain, l'avoir s'est peu à peu chargé d'être. Quels seront les nouveaux territoires du patrimoine dans les prochaines décennies ? La protection de celui-ci ne devra-t-il pas prendre en compte l'ensemble de ses dimensions (environnement et culture ; patrimoine matériel et immatériel), mais aussi tenir compte des nouvelles convergences technologiques en matière de conservation et de diffusion ?

10. *L'accroissement des pouvoirs de la science et de la technique et les nouveaux défis éthiques*

L'accroissement des pouvoirs de la science et de la technologie, qui s'accompagne de la formation de puissantes alliances industrielles et économiques au niveau mondial, est appelé à marquer de son empreinte les premières décennies du XXI^e siècle. Les nombreuses avancées dans le domaine de la biotechnologie, de la génétique, de l'astrophysique, des sciences de

l'infiniment grand et de l'infiniment petit révolutionnent notre perception du vivant et du monde qui nous entoure.

Dans de nombreux cas, ces avancées scientifiques et techniques permettent d'entrevoir des applications positives, bénéfiques au bien-être des populations : tel est le cas des progrès du génie génétique, qui ouvrent les perspectives de nouvelles thérapies géniques, applicables notamment à des maladies génétiquement transmissibles jusqu'alors incurables. Tel est aussi le cas du développement des techniques en matière d'efficacité énergétique, qui promettent notamment de nous aider à mieux maîtriser les problèmes d'environnement et de révolutionner l'industrie des transports. L'essor des nanotechnologies pourrait déboucher sur des avancées tout autant dans le domaine médical - par l'identification et la lutte contre des agents pathogènes jusqu'ici inconnus -, que dans celui de l'informatique, où elles pourraient révolutionner les ordinateurs de nouvelle génération ; les biotechnologies appliquées à l'agriculture, si elles sont maîtrisées, pourraient contribuer au progrès de la lutte contre la sous-alimentation.

Mais ces avancées suscitent aussi des interrogations et des inquiétudes éthiques. La première porte sur les technologies appliquées au vivant, tout particulièrement au vivant humain : le pouvoir d'artificialiser la nature, de manipuler les espèces, voire l'être humain, ne conduira-t-il pas au "meilleur des mondes" anticipé par Aldous Huxley et à une situation éthiquement inadmissible, où l'homme domestiquerait l'homme ? La maîtrise annoncée du séquençage du génome humain ne risque-t-elle pas d'ouvrir la porte à un marché du vivant, où les gènes humains seraient vendus et échangés comme d'autres biens commerciaux ? La sélection prénatale, qui est déjà pratiquée dans de nombreux pays au bénéfice des fœtus masculins, ne va-t-elle pas bientôt s'étendre à d'autres caractéristiques de l'embryon, et au développement d'un marché du "bébé à la carte" ? Quel sera alors le statut de l'être humain, devenu domaine de manipulation, d'expérimentation, de mutilation, voire de destruction ? Quel sera, dans ce contexte nouveau, le sens de la vie et de la mort ? Qui décidera de l'"utilité" présumée de telle ou telle caractéristique génétique ? Peut-on prendre le risque d'un appauvrissement du patrimoine génétique humain, du fait de la sélection génique ? La manipulation parallèle du patrimoine génétique des espèces végétales et animales ne constitue-t-elle pas pour les prochaines décennies un défi sans précédent pour l'environnement global ?

Au-delà de la société et de l'environnement, c'est la définition même de l'homme et son intégrité biologique, qui sont en jeu et en danger. L'homme peut désormais modifier le patrimoine génétique de toute espèce, y compris la sienne. Il possède même le triste privilège de pouvoir planifier sa propre disparition. Avec la science moderne, nous avons atteint le seuil de l'irréversible. Cette lucidité constitue l'exigence première de notre responsabilité à l'égard des générations futures. Accepter de limiter le pouvoir de la technique - désormais sans bornes - par l'éthique et par la sagesse, telle est donc désormais la démarche à adopter. A la technique, il faut appliquer la maxime de Montesquieu : tout pouvoir absolu corrompt absolument. A la science, il faut rappeler le mot de Rabelais : science sans conscience n'est que ruine de l'âme.

L'UNESCO, en adoptant la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, a été la première institution internationale à poser des principes éthiques concernant les applications de la science à l'être humain. Ne faut-il pas poursuivre la réflexion sur l'éthique des sciences, dans toutes ses disciplines et domaines d'application, afin de développer ce que le philosophe Michel Serres appelle "la maîtrise de la maîtrise" ?

A l'heure de la mondialisation, de l'accélération et de la multiplication des échanges, le futur paraît en effet, sinon obscurci, du moins opaque. Complexité et incertitude sont les maîtres mots de notre époque. Pris dans le vertige de l'immédiat, soumis à la tyrannie de l'urgence, nous ne prenons pas le temps d'élaborer des actions construites ou d'en envisager les conséquences. Nous sommes embarqués, sans freins et sans visibilité, dans l'aventure du futur. Pourtant, plus une voiture roule vite et plus ses phares doivent porter loin. Il ne s'agit donc plus de s'ajuster et de s'adapter, car l'ajustement, l'adaptation courent toujours après le temps qui va plus vite qu'eux ; il s'agit de prendre les devants. Il faut adopter une vision clairvoyante, tournée vers l'avenir, un regard prospectif sur le monde : demain, nos enfants récolteront les fruits de notre anticipation, ou de notre aveuglement.

Conformément à la volonté des Etats membres, l'UNESCO devra continuer de renforcer ses capacités dans le domaine de l'anticipation et de la prospective : l'éthique du futur ne s'impose-t-elle pas jusqu'au coeur de la décision, au coeur de la délibération démocratique, au coeur de l'expertise contradictoire ? Si nous voulons donner aujourd'hui un véritable avenir au futur, il faudra donner un avenir à l'éthique du futur. Former des citoyens responsables devant l'avenir, tel est le rôle de l'éducation. C'est elle qui est la première institutrice de la Cité, elle qui nous apprend non seulement à connaître et à faire, mais aussi à être et à vivre ensemble. La responsabilité de l'UNESCO comme de toutes les institutions éducatives est donc essentielle. Mais ce n'est pas la seule. Le rôle du politique est tout aussi crucial. De l'action locale aux négociations internationales, il n'est pas de débat démocratique sur l'avenir qui ne constitue un premier pas vers l'éthique du futur. Car c'est de la transformation profonde des représentations, des pratiques, et du lien entre la connaissance, l'expertise, l'éthique et la décision que procéderont des modifications institutionnelles durables et non l'inverse.

Agir pour relever les défis du futur : quelques pistes d'action

L'ensemble des tendances que nous avons évoquées constituent autant de défis qui sont intimement liés les uns aux autres : ils traversent de surcroît l'ensemble des domaines de compétence de l'UNESCO. Ils imposent à l'Organisation de percevoir l'avenir dans sa globalité et sa complexité, de mener ses activités, dans ses domaines de compétence, sur une base résolument transdisciplinaire et ouverte, et de définir les partenariats intellectuels et institutionnels indispensables à la réalisation de ses missions.

Face à ces défis complexes, multiformes et entrecroisés, l'UNESCO dispose d'un atout considérable : ses domaines de compétence, et leur interaction, constituent les atouts stratégiques du développement au XXI^e siècle : l'éducation, la science, la culture, la communication et l'information sont des réponses stratégiques aux défis du futur. L'effort de l'UNESCO pourrait, dans cette perspective, clairement s'affirmer dans plusieurs domaines de très long terme, qui dépassent le cadre de l'horizon 2020 (voir aussi les ouvrages *Un Monde nouveau* et *Les clés du XXI^e siècle*, première anthologie des *Entretiens du XXI^e siècle* et des *Dialogues du XXI^e siècle*) :

- *L'éducation pour tous tout au long de la vie* : il s'agit d'aboutir à une société éducative, démocratique et citoyenne, assurant l'égalité de chances entre les sexes, préparant les jeunes aux défis du futur, et mettant en valeur les potentialités de chacun. Cette société devra relever les défis de l'éducation à distance, de l'analphabétisme et de l'illettrisme, et de l'éducation à l'environnement, et devra à la fois revaloriser le métier de l'enseignant, tout en le faisant évoluer, et rénover les institutions éducatives.

- *Promouvoir une société mondiale de l'information, de la communication mais aussi de la connaissance pour tous* : il s'agit d'assurer, au niveau planétaire, une égalité de chances et d'accès aux nouvelles ressources de l'information et de la communication et aux nouvelles ressources, mais aussi de veiller à assurer un lien entre éducation, réseaux, nouvelles technologies, information et communication.
- *Apprendre à vivre ensemble* : il s'agit de renforcer l'éducation civique et citoyenne en jetant les bases d'une véritable conscience planétaire et en suscitant des partenariats avec les institutions internationales, les décideurs (maires, parlementaires, etc.), la société civile, la communauté intellectuelle et scientifique et le secteur privé, face à des défis qui se jouent des frontières. Mais il s'agit aussi de parier sur la richesse que représente la diversité culturelle (notamment linguistique), et le potentiel du patrimoine et de la créativité. Il s'agit enfin de contribuer à l'éradication de la pauvreté, notamment par l'éducation et la coopération internationale dans les domaines de compétence de l'UNESCO.
- *Science et éducation pour le développement durable* : il s'agit d'assurer la préservation et la saine gestion des environnements planétaires et de leur diversité, condition indispensable à la survie de l'espèce humaine et de la biodiversité. Dans cette optique, il est essentiel de favoriser le développement de politiques de coopération en matière scientifique, éthique, environnementale (variabilité climatique, biologie, climat, eau et océans, pollutions nouvelles, etc.), mais aussi de relever les enjeux humains et éthiques de ce défi.

Comme l'écrit l'un des plus grands écrivains de ce siècle, "n'attendez rien du XXI^e siècle. C'est le XXI^e siècle qui attend tout de vous".

Notes

-
- i . "Au cours de la période sexennale, l'UNESCO renforcera cette fonction de "veille intellectuelle" en s'attachant, notamment, à anticiper les besoins prévisibles dans ses domaines de compétence à l'horizon 2020" (28 C/4, par. 44).
- ii . Rapport prospectif du Directeur général de l'UNESCO, *Un Monde nouveau* (préparé par Federico Mayor, avec la collaboration de Jérôme Bindé et de l'équipe de l'Office d'analyse et de prévision), éditions Odile Jacob - UNESCO, Paris, 1999. La version anglaise de ce rapport, *The World Ahead: Our Future in the Making*, est actuellement en cours de publication.
- iii . Une anthologie des *Entretiens du XXIe siècle* et des *Dialogues du XXIe siècle* sera publiée prochainement en français sous le titre *Les clés du XXIe siècle* (éditions UNESCO/éditions du Seuil, Paris, mai 2000) ; ouvrage préfacé par le Directeur général de l'UNESCO et dirigé par Jérôme Bindé ; la publication d'une version anglaise de cette anthologie est prévue au cours du biennium.
- iv . Cette notion a été élaborée notamment par l'économiste Daniel Cohen (*Richesse du monde, pauvretés des nations*, Paris, 1997).
- v . Alain Touraine, *Critique de la modernité*, Fayard, Paris, 1992.
- vi . Voir en particulier : Manuel Castells, *L'ère de l'information*, volume I, *La société en réseaux* (1998), ainsi que les volumes II (*Le pouvoir de l'identité*) et III (*Fin de millénaire*) du même ouvrage.
- vii . Saskia Sassen, "Mondialisation, télécommunications et villes : quelles perspectives pour le XXIe siècle", intervention lors des *Dialogues du XXIe siècle* (septembre 1997).
- viii . "If... the greatest differences between 1897 and 1997 are in economics, so are the most obvious similarities. Based on calculations by Angus Maddison, an economic historian, a list of the ten biggest economies in 1897, ranked by GDP adjusted for differences in purchasing power, contains exactly the same names as in 1997, with one change : Spain's replacement by Brazil. A century ago, America was already the world's biggest economy-as it is now. More surprisingly, China was second-as it is now. The richest parts of the world in 1997 were also the richest in 1897." (*The Economist*, "The century the earth stood still", 20 December 1997).
- ix . *World Investment Report 1999: Foreign Direct Investment and the Challenge of Development* (Rapport sur l'investissement dans le monde, 1999 : l'investissement étranger direct et le défi du développement), novembre 1999.
- x . "Ce système englobe environ 60.000 sociétés transnationales et plus de 500.000 filiales étrangères, qui représentent, d'après les estimations, 25 % de la production mondiale. A elles seules, en 1998, ces filiales étrangères ont réalisé un chiffre d'affaires total de 11.000 milliards de dollars (à comparer aux 7.000 milliards de dollars d'exportations mondiales) ... L'an dernier, l'IED a augmenté de 20 % à l'échelle mondiale, passant à plus de 4.000 milliards de dollars, indique la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)... Les 100 premières STN, mesurées par leurs actifs étrangers, occupent une position dominante dans le nouveau système international de production. En effet, elles représentent aujourd'hui un chiffre d'affaires total de 4.000 milliards de dollars et détiennent plus de 4.200 milliards de dollars d'actifs." (communiqué CNUCED, 23 septembre 1999).
- xi . "La mondialisation est comme une vague gigantesque qui peut soit porter les pays, soit les faire chavirer", a souligné Joseph Stiglitz, alors premier vice-président et économiste en chef de la Banque mondiale.
- xii . *Rapport sur le développement dans le monde, 1999-2000 : Le développement au seuil du XXIe siècle.*
- xiii . Rapport mondial sur le développement humain, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), New York, 1998.
- xiv . Ibidem.
- xv . Ibidem.
- xvi . Rapport mondial sur le développement humain, PNUD, New York, 1996.
- xvii . Masood Ahmed, Michael Walton, K. Subbarao, Parita Suebaeng, *Poverty Reduction and the World Bank, Progress in Fiscal 1996 and 1997*, Banque mondiale, Washington, D.C., 1997.
- xviii . *Rapport sur le développement dans le monde, 1999-2000 : Le développement au seuil du XXIe siècle.*
- xix . Allocution de James Wolfensohn, président de la Banque mondiale, Philadelphia, Pennsylvania, November 11, 1999.
- xx . Voir : Hamish McRae, *The World in 2020*, Harpers Collins Publishers, London, 1994.
- xxi . PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1999.*
- xxii . Selon le rapport "L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde" - le premier du genre - publié par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, octobre 1999).
- xxiii . La région Asie-Pacifique compte près des deux tiers (526 millions) des mal-nourris. L'Inde, à elle seule, abrite plus de sous-alimentés (204 millions) que l'ensemble de l'Afrique subsaharienne (180 millions). En Afrique, plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest ont fait des progrès substantiels, mais la situation alimentaire s'est dégradée dans plusieurs parties de l'Afrique subsaharienne. Dans les régions centrales, orientales et méridionales de l'Afrique, la sous-alimentation a progressé dans l'ensemble.
- xxiv . En Asie du Sud, la moitié des enfants de moins de cinq ans souffrent d'insuffisance pondérale, contre 33 % en Afrique et 21 % en Asie du Sud-Est.

- xxv . Jacques Attali, contribution à la 3e séance des *Entretiens du XXIe siècle*, "Prêts pour le XXIe siècle ?", UNESCO, 6 avril 1998 ; Robert Reich, *L'économie mondialisée* ; Daniel Cohen, *Richesse du monde, pauvreté des nations*.
- xxvi . Pierre Hassner, "Par-delà le totalitarisme et la guerre", *Esprit*, décembre 1998.
- xxvii . Selon un auteur, si 35 millions des victimes de violence collective au XXe siècle ont été des victimes des guerres interétatiques (y compris les deux guerres mondiales), 150 millions ont été victimes de leur propre gouvernement. Rudolf Rummel, *Death by Government*, Transaction Publications, New-Brunswick, 1995.
- xxviii . *SIPRI Yearbook 1998, op. cit.*
- xxix . Boutros Boutros-Ghali, intervention lors de la séance du 6 avril 1998 des *Entretiens du XXIe siècle*, sur le thème "Sommes-nous prêts pour le XXIe siècle ?", *Les clés du XXIe siècle*, op.cit.
- xxx . Vicens Fisas, "Armements : la course sans trêve", *Le Courrier de l'UNESCO*, avril 1999. Sources : SIPRI Yearbook 1998 ; World Military Expenditures and Arms Transfers 1996 (ACDA, Etats-Unis, 1997) Conversion Survey 1998 (BICC, 1998).
- xxxi . Le *Bonn International Center for Conversion* (BICC) estime le désarmement mondial à environ 29 % depuis la fin de la guerre froide en 1989 mais note le ralentissement actuel de la tendance, et l'augmentation importante des investissements militaires dans certaines régions (BICC, Conversion Survey, "Global Disarmament, Demilitarization and Demobilization", Nomos Verlagsgesellschaft Baden-Baden, 1999). "Compared to the decreases in the early nineties-military expenditures worldwide fell from a peak of more than 1,000 billion US dollars in 1987 to only 683 billion dollars in 1996-the decrease in 1997 was only minimal (3 billion US dollars). In the United States, which on its own accounts for well over a third of worldwide military expenditures, and also in some other countries, military expenditures are on the rise again. A significant element in this is international trade in weapons. After a massive drop in the first half of the nineties, the global transfer of weapons is on the increase again."
- xxxii . En 1996 (*Conversion Survey 1998. Global Disarmament, Defense Industry and Conversion*, Bonn International Center for Conversion (BICC), Oxford University Press, 1998). Les estimations varient selon les sources, car il est extrêmement difficile de rassembler des données sûres et complètes dans ce domaine. Ainsi, selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ces dépenses s'élevaient en 1995 à près de 800 milliards de dollars, ce qui représentait le revenu consolidé de presque la moitié (la plus pauvre) de la population mondiale (*Rapport mondial sur le développement humain*, PNUD, New York, 1997). D'autres sources provenant des Nations Unies évaluent les dépenses militaires mondiales à 797 milliards de dollars en 1996, soit l'équivalent de 135 dollars par habitant de la planète (*L'ONU : la vérité en faits et chiffres*, Département de l'information des Nations Unies, DPI/1753/Rev.16, octobre 1998. Pour le BICC, ces dépenses s'élevaient en 1996 à 688 milliards de dollars, alors qu'elles représentaient 1.030 milliards de dollars en 1987. Pour le SIPRI, elles s'établissaient en 1998 à environ 696 milliards de dollars, contre 1.050 milliards de dollars en 1989).
- xxxiii . *Le Courrier de l'UNESCO*, avril 1999.
- xxxiv . Voir en particulier : "The causes of conflict and the promotion of durable peace and sustainable development in Africa - Report of the Secretary General", ONU, avril 1998, par. 28 et 29.
- xxxv . Source : PNUD, Rapport sur le développement humain, cité par V. Fisas, loc. cit.
- xxxvi . Les Nations Unies ont tenté en 1994 d'estimer le coût pour les pays en développement des dépenses militaires. Sur le total de 125 milliards de dollars par an qu'ils dépensaient alors dans ce domaine, il aurait suffi de prélever 12 % pour "dispenser des soins médicaux élémentaires à tous, vacciner tous les enfants, éliminer les formes graves et réduire les formes plus bénignes de malnutrition, approvisionner tout le monde en eau potable" ; 8 % pour "offrir un ensemble de services élémentaires de planification familiale à tous les couples qui souhaitent en bénéficier et pour stabiliser la population mondiale en l'an 2015" ; et surtout 4 % seulement "pour réduire de moitié l'analphabétisme des adultes, rendre l'enseignement primaire universel et donner aux femmes un niveau d'éducation équivalent à celui des hommes" (PNUD, 1994, *Rapport mondial sur le développement humain*).
- xxxvii . PNUD, 1994, *op. cit.*
- xxxviii . Independent Commission on Disarmament and Security Issues, *Common Security: A Programme for Disarmament*, London, 1982 ("Our alternative is common security ... international security must rest on a commitment to joint survival rather than on a threat of mutual destruction").
- xxxix . M. Jacques Delors a ainsi fait une proposition (reprise par la Commission de Gouvernance Globale dans son rapport "Notre voisinage global") visant à la création d'un "Conseil de sécurité économique", "forum global qui serait l'organe de direction dans les domaines de l'économie, de la vie sociale et de l'environnement" et qui réunirait annuellement sous les auspices des Nations Unies les chefs d'Etat et de gouvernement, et entre-temps les ministres intéressés, en premier lieu les responsables de l'économie et des finances, pour "donner une direction politique et promouvoir un consensus sur les questions économiques internationales là où existent des menaces à long terme à la sécurité dans son sens le plus large" et se préoccuper du suivi des "sommets" et de leurs résolutions (*Our Global Neighbourhood: The Report of the Commission on Global Governance*, Oxford University Press, 1995, p. 153-162. Voir aussi : Jacques Delors, "Economie : pour sortir de l'impasse", *Le Nouvel Observateur*, 19-25 octobre 1995, et "Appel à l'action : Résumé de *Notre voisinage global*, le rapport de la Commission de Gouvernance Globale", Genève, Commission de Gouvernance Globale, 1995).
- xl . Lucas Delattre et Sylvia Zappi, *Le Monde*, 6 janvier 2000.
- xli . Selon David Heymann, "la tuberculose, qui n'opposait aucune résistance aux antibiotiques il y a vingt ans, y est aujourd'hui insensible ; 80 % des cas recensés dans les prisons résistent à tout médicament" (intervention lors des *Entretiens du XXIe siècle* sur le thème "De quoi souffrirons-nous au XXIe siècle ? La science face aux maladies émergentes et réémergentes"). Voir *Les clés du XXIe siècle*, op. cit.
- xliv . Ibid.

- xlxiii. Voir : PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1999*, De Boeck & Larcier s.a., Paris, 1999 (tableau 8).
- xliv. Source : United Nations Centre for Human Settlements (HABITAT), *An Urbanizing World : Global Report on Human Settlements 1996* ; synthèse prospective de l'Unité d'analyse et de prévision de l'UNESCO, établie en vue de la Note présentée par le Directeur général de l'UNESCO à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), 1996.
- xlv. Source : *United Nations, World urbanization prospects : the 1994 revision*, United Nations, New York, 1995.
- xlvi. Edward J. Blakely and Mary Gail Snyder, "Divided We Fall : Gated and Walled Communities in the United States", dans *Architecture of Fear*, ed. Nan Ellin, Princeton Architectural Press, New York, 1997, p. 85 ; Robert Lopez, "Un nouvel apartheid social. Hautes murailles pour villes riches", *Le Monde diplomatique*, 1996. OCDE, *Politiques novatrices pour un développement urbain*, 1996, cité par Francis Godard, "Modes de vie urbains : Questions liminaires", in *Villes du XXI^e siècle*, dir. T. Spector et J. Theys, Ministère de l'équipement, des transports et du logement, CERTU, Paris, 1999. Mike Davis a décrit les conditions de violence sociale régnant à Los Angeles. Dans cette ville, comme dans d'autres, se multiplient les "gated cities", des quartiers fermés et protégés par des polices privées surarmées et associées à la police publique, alors que tous les exclus de la prospérité sont rejetés aux marges (Mike Davis, *City of Quartz - Excavating the Future in Los Angeles*, London, Verso, 1990). Dans ces univers clos, protégés par des règlements intérieurs draconiens et par des moyens de surveillance électronique, les rues sont privées, les écoles sont privées, les égouts et les équipements collectifs sont privés. Des communautés ont même fait complètement sécession, se proclamant indépendantes vis-à-vis des communautés locales (R. Lopez, loc. cit., résumé dans T. Spector, "La prospective urbaine. Un état des lieux", *Futuribles*, n° 229, mars 1998). Cette question a été évoquée par J. Bindé aux *Dialogues du XXI^e siècle*, 16-19 septembre 1998, UNESCO : voir *Les clés du XXI^e siècle*, op. cit.
- xlvii. *Le Monde*, 17 janvier 2000.
- xlviii. Voir à ce sujet les exercices de comparaison de deux cartes de la France préhistorique, réalisées pour le compte de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) (*Le Monde* 18 janvier 2000).
- xlx. Entre 1958 et 1976, l'épaisseur moyenne de la glace arctique était de 10 pieds ; de 1993 à 1997, elle n'était plus que de 6 pieds.
- l. Alain Leauthier, "Le trou refait des siennes depuis début septembre", *Libération*, 06/10/98.
- li. Jean-Paul Dufour, "La dégradation de la couche d'ozone inquiète les Nations Unies", *Le Monde*, 16/09/95.
- lii. Données Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), *Global Environment Outlook*, Oxford University Press, 1997 ; *Le Monde*, 2 décembre 1998 ; discours inaugural de M. Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal, à la deuxième session de la Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à Dakar, le 30 novembre 1998. Voir aussi : PNUE, *Situation en ce qui concerne la désertification et la mise en œuvre du plan d'action des Nations Unies pour lutter contre la désertification*, rapport du Directeur exécutif, UNEP/GCSS.III/3, 1991.
- liiii. "La situation des forêts du monde" (SOFO-State of the World's Forests), FAO, mars 1999.
- liv. Voir sur ce thème les interventions de Mohamed Larbi Bouguerra ("Pollution chimique et pollution invisible : perspectives et pistes d'action") et de Niels E. Skakkebæk ("Pollution invisible et déclin de la fertilité masculine : une étude internationale") aux *Dialogues du XXI^e siècle*, septembre 1998.
- lv. Catherine Vincent, *Le Monde*, 26 novembre 1999, supplément 21 *questions au XXI^e siècle*, "La diversité biologique menacée ? Ou comment sauvegarder 1,5 million d'espèces".
- lvi. Michel Serres, *Vers un contrat naturel*, Paris, François Bourin, 1990.
- lvii. José Joaquín Brunner, "Postmodernidad y Globalización", Facultad Latino Americana de Ciencias Sociales, Santiago de Chile, mayo 1996, p. 51.
- lviii. Acte constitutif de l'UNESCO, article 2, alinéa c.
- lix. Paul Kennedy, "La mondialisation et les mécontentements qu'elle suscite", intervention lors des 11^e *Entretiens du XXI^e siècle*, 6 novembre 1999.
- lx. Ibid.
- lxi. Voir en particulier les actes de la Conférence internationale sur la violence à l'écran et les droits de l'enfant (Lund, Suède, septembre 1995), ainsi que des réunions INFODROITS et INFOETHIQUE organisées par l'UNESCO (Monaco, 10-12 mars 1997, et 1er-3 octobre 1998).
- lxii. Boutros Boutros-Ghali, *Le Nouvel Observateur*, 19-25 octobre 1995 ; id., intervention à la séance des "Entretiens du XXI^e siècle" du 6 avril 1998 consacrée au thème "Sommes-nous prêts pour le XXI^e siècle?", organisée par l'Office d'analyse et de prévision de l'UNESCO. Voir *Les clés du XXI^e siècle*, op. cit.
- lxiii. "Aucun pays n'est à l'abri de la corruption, et bon nombre d'entre eux sont particulièrement vulnérables en raison de la faiblesse de leurs lois et institutions. La corruption revêt elle aussi une dimension internationale. Les frontières ouvertes, les progrès technologiques, les communications transnationales et les transactions commerciales qui caractérisent la société mondiale d'aujourd'hui sont autant de facteurs qui permettent à la corruption de s'enraciner et de s'étendre. Aussi la coopération internationale entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile est-elle indispensable si l'on veut venir à bout de cette menace" (Kofi Annan, secrétaire général des Nations Unies, Message à la huitième Conférence internationale contre la corruption, Lima, 7-11 septembre 1997 ; document SG/SM/6318).
- lxiv. Source : PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1999*.
- lxv. Pour donner un ordre de grandeur, cette somme équivaut au commerce international de l'industrie textile en 1994 (ONU, *Rapport mondial sur les drogues 1997*, Oxford University Press, 1997. *Le Monde*, 27 juin 1997) ou à 1 %

- du PNB mondial, ou encore au PNB de toute l'Afrique (Eric de la Maisonneuve, *La violence qui vient*, éditions Arléa, Paris, 1997, p. 148).
- lxvi. Kofi Annan, secrétaire général des Nations Unies, message adressé à la Conférence Pugwash sur la science et les affaires mondiales, Lillehammer, le 1er août 1997.
- lxvii. "Sans une gouvernance ferme, les risques de conflits mondiaux pourraient bien se concrétiser au XXI^e siècle, qui sera alors empoisonné par des guerres commerciales pour la défense des intérêts nationaux et des entreprises, une volatilité financière incontrôlable à l'origine de troubles civils et une criminalité mondiale débridée gangrenant les quartiers jusqu'alors sûrs et infectant la politique, le monde des affaires, et la police" (PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1999*, p. 8).
- lxviii. "Un Agenda pour la démocratisation : Appui du Système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies" (Lettre adressée par le Secrétaire général des Nations Unies au Président de l'Assemblée générale le 17 décembre 1996 ; document A/51/761, 17 janvier 1997).
- lxix. Ibid.
- lxx. Voir les "Rapports mondiaux sur le développement humain" du PNUD (en particulier 1995 et 1999).
- lxxi. PNUD, *Rapport sur le développement humain 1998*, Economica, Paris.
- lxxii. Partout dans le monde, certaines avancées conduisent à être optimistes : dans les pays arabes, entre 1970 et 1990, le nombre de filles scolarisées pour 100 garçons est passé de 47 à 77. Dans l'enseignement supérieur, il a progressé de 34 à 65. Environ 30% des étudiantes de l'enseignement supérieur sont inscrites en sciences naturelles ou appliquées. En Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, le taux de scolarisation des femmes dans l'enseignement supérieur a doublé entre 1970 et 1990. En Asie du Sud, le taux d'analphabétisme des femmes a chuté de 81 % à 67 % en deux décennies. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le nombre de filles inscrites dans l'enseignement secondaire représente 97 % du nombre de garçons et il y a autant de femmes que d'hommes qui poursuivent des études supérieures. En Afrique subsaharienne, le taux d'inscription des filles dans l'enseignement secondaire a quadruplé entre 1960 et 1991, passant de 8 % à 32 % (PNUD, *Rapport sur le développement humain*, Economica, Paris, 1996).
- lxxiii. De 3,4 % en 1987 à 6,8 % en 1996 (données Nations Unies, Division for the Advancement of Women, octobre 1997). Voir aussi : *Courrier international*, hors série n° 10, octobre 1994.
- lxxiv. *Le Monde*, 31/8/95.
- lxxv. Dans les pays en développement, en 1995, la proportion des femmes analphabètes était de 38,3 %, alors que celle des hommes analphabètes était de 21,1 %. Dans les pays les moins avancés, les proportions passaient à 61,9 % pour les femmes et 40,5 % pour les hommes.
- lxxvi. Seules dix femmes ont reçu des Prix Nobel dans les disciplines scientifiques, contre 300 hommes (*El País*, 18 mars 1998).
- lxxvii. Organisation mondiale de la santé (OMS), rapport 1996.
- lxxviii. Le Directeur exécutif de l'UNICEF, Carol Bellamy, présentant l'édition 1996 du rapport de l'UNICEF, a souligné qu'"il n'est pas exagéré de dire qu'il s'agit de l'une des tragédies les plus négligées de notre époque", puisque 1.600 femmes, dont des adolescentes, meurent chaque jour des suites liées à la grossesse ou à l'accouchement, laissant un million d'orphelins, "dont les chances de survie sont extrêmement réduites". "Pour une femme qui succombe, a-t-elle rappelé, il en est trente qui souffrent de graves lésions", soit plus de 15 millions de femmes par an. Selon le rapport, cet objectif est d'autant plus facile à atteindre qu'il n'est pas très onéreux. Même les pays les plus pauvres pourraient offrir aux médecins, sages-femmes et infirmières une formation de base pour assurer ces soins (UNICEF, rapport 1996).
- lxxix. Bureau international du travail, 1995. D'après le PNUD, dans les pays industrialisés, sur le temps total passé par les hommes à travailler, les deux tiers sont consacrés à des activités rémunérées et le tiers restant à des activités non rémunérées. C'est l'inverse pour les femmes.
- lxxx. Une étude du BIT montre qu'au cours des dix dernières années, alors que les salaires féminins ont progressé de 10 % aux Etats-Unis, ils ont reculé par rapport à ceux des hommes en Allemagne, au Danemark, au Portugal, au Japon et en Turquie, et pratiquement stagné en France, en Belgique et aux Pays-Bas. Cette même étude estime que dans les pays industrialisés, 75 % des femmes sont employées à des tâches traditionnellement mal payées dans le tertiaire et qu'elles sont largement minoritaires dans les emplois à haute responsabilité du secteur privé. Voir : *Le Monde*, 26 août 1995.
- lxxxi. *Le Monde*, 31/8/95.
- lxxxii. Nations Unies, Division for the Advancement of Women, "Women 2000 : Women and Decision Making", octobre 1997.
- lxxxiii. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1998*, et "Women in Government" (January 1996, United Nations, Division for the Advancement of Women).
- lxxxiv. C'est à Beijing en septembre 1995 que, pour la première fois, un texte international a reconnu le viol comme crime de guerre.
- lxxxv. Voir, sur ce thème, Néstor García Canclini, "Vers des cultures hybrides", intervention aux des *Dialogues du XXI^e siècle* organisés par l'Office d'analyse et de prévision, septembre 1998, in *Les clés du XXI^e siècle*, op. cit.
- lxxxvi. "Les nouveaux territoires de la culture : mondialisation, incertitude culturelle et violence", intervention aux *Dialogues du XXI^e siècle*, septembre 1998, in *Les clés du XXI^e siècle*, op. cit.
- lxxxvii. Cité par Manuel Castells dans *Le pouvoir de l'identité* en exergue du chapitre VI : "Politique informationnelle et crise de la démocratie".

-
- ^{lxxxviii}. Pour reprendre un terme du philosophe Bernard Stiegler (*Le Monde*, supplément "L'Avenir : 21 questions au XXI^e siècle", novembre 1999).
- ^{lxxxix}. Pierre Lévy, *L'espace du savoir, éléments de cartographie anthropologique*, Neuropelab, International Business Park, 1993 ; Michel Authier et Pierre Lévy, *Les arbres de la connaissance*, Paris, La Découverte, 1992. Citation de Régis Debray, "Dématérialisation et désacralisation : le livre comme objet symbolique", in *Le Débat*, sep.-oct. 1995, n° 86, p. 27.
- ^{xc}. Blaise Cronin et Geoffrey McKim, "L'Internet", *Rapport mondial sur la communication 1997-1998*, UNESCO, Paris, 1997, p. 266.
- ^{xcii}. Y. Maignien, voir à ce sujet : André Zysberg, Yannick Maignien, Jean-Didier Wagneur, Bruno Blasselle, "La lecture assistée par ordinateur", in *Le Débat*, sept.-oct. 1995, n° 86, p. 156.